

Pour un gouvernement responsable

Plan d'action pour un premier mandat
de l'Action démocratique du Québec

Conseil préélectoral, Québec, 1^{er} mars 2003



Pour un gouvernement responsable

« Un Québec responsable » : ainsi s'intitulait le document de fondation de notre formation politique en 1994. Fidèle à ses racines, l'Action démocratique du Québec propose aux Québécoises et aux Québécois une vision qui s'appuie sur des constats empreints de lucidité et qui est porteuse d'espoir pour l'avenir. Concrètement, cela se traduit par des orientations politiques qui visent à faire du Québec un endroit où il fait mieux vivre pour tous.

D'abord, un gouvernement responsable doit être guidé dans son action par une vision à long terme des enjeux auxquels sa population fait face. Il doit donc prévoir et agir en conséquence. Ainsi, il doit faire primer l'intérêt général de ses citoyennes et de ses citoyens plutôt que les intérêts immédiats des groupes de pression les mieux organisés. Comme la réalité finit toujours par nous rattraper, il doit aussi avoir l'audace de briser les tabous que les vieux partis entretiennent à leur profit dans le débat politique actuel. En tête de liste, nous devons considérer de façon intelligente le vieillissement de la population, un enjeu réel qui provoquera le plus grand bouleversement que la société québécoise ait vécu depuis longtemps.

Pour notre parti, envisager l'avenir de façon responsable veut aussi dire miser sur le talent et l'initiative des personnes et des communautés, afin que notre société soit encore plus forte. Avec le sens de l'innovation des gens d'ici et tout le potentiel de nos ressources, le Québec est en mesure de faire mieux dans l'atteinte d'une véritable prospérité économique et sociale accessible à tous. Or, cela implique nécessairement un nouveau partage des responsabilités entre les citoyens, les communautés et l'État. Le Québec d'aujourd'hui a besoin d'un nouveau modèle de gouvernement.

Envisager l'avenir de façon responsable, miser sur le talent et l'initiative : telle est notre proposition pour faire de notre patrie, le Québec, l'endroit où tous voudront vivre et prospérer.

Mario Dumont

Table des matières

Préface	2
Le message adéquate	5
1 Oser un bilan lucide	5
2 Nos valeurs :	
liberté et responsabilité	5
3 Un grand défi à l'horizon	6
4 Trois idées maîtresses	6
4.1 Rendre les gens autonomes, les laisser choisir, libérer leur talent	6
4.2 Gouverner davantage en fonction du long-terme	7
4.3 Gouverner en fonction de la majorité silencieuse	8
1. Emploi / développement de la main-d'œuvre :	
regard neuf sur l'emploi	10
1.1 Adoucir la transition entre le travail et la retraite	11
1.2 Valoriser les compétences dans une économie du savoir et du savoir-faire	11
1.3 Accueillir plus d'immigrants	14
1.4 Adapter la sécurité du revenu à la retraite au nouveau monde du travail	14
2. Développement économique :	
repandre les devants	16
2.1 Exporter plus d'énergie	17
2.2 Alléger la réglementation, libérer l'entrepreneurship	18
2.3 Réduire les subventions, réduire les taxes	19
2.4 Tisser notre toile à l'étranger	20
2.5 Protéger la forêt, préserver l'industrie	21
2.6 Stimuler le secteur bioalimentaire	22
3. Régionalisation / affaires municipales / transport et environnement : décider en région	25
3.1 Autonomiser les régions	26
3.2 Soulager les contribuables municipaux	27
3.3 Transport : débloquer des mises en chantier	28
3.4 Environnement : préserver l'héritage	30
4. Santé : retrouver l'accessibilité	32
4.1 Libérer le talent des acteurs du milieu de la santé	33
4.2 Additionner la contribution du privé	35
4.3 Décentraliser et améliorer la gestion du système	38

5. Éducation / langue et culture : libérer le talent	40
5.1 Éducation : les besoins des enfants et des jeunes d'abord	41
5.2 Maintenir la nette prépondérance du français	45
5.3 « Nous » comprend tous les Québécois	45
5.4 Un soutien indéfectible à la culture	46
6. Famille / aînés / action communautaire	
et sécurité du revenu : se faire confiance	48
6.1 Faire le pont entre les générations	49
6.2 Adapter le travail à la famille	49
6.3 Les jeunes en difficulté : prévenir en amont	50
6.4 Mobiliser les aidants naturels dans la prévention du suicide	51
6.5 La solidarité intergénérationnelle à la maison	51
6.6 Appuyer l'initiative communautaire	51
6.7 Sécurité du revenu : éviter la trappe de la pauvreté	52
7. Finances / administration publique et gouvernement numérique :	
de la rigueur, maintenant	54
7.1 Alléger le fardeau fiscal des particuliers	55
7.2 Administration publique	55
7.3 Gouvernement numérique : redonner aux gens leur temps précieux	60
7.4 Cadre financier : se donner les moyens de nos ambitions	61
Graphique / Cadre financier, partie 1 : projection des équilibres financiers	65
Graphique / Cadre financier, partie 2 : les choix	66
8. Institutions / justice / sécurité publique et démocratie :	
être entendu	67
8.1 Institutions politiques : pour une cure de transparence	68
8.2 Administration de la justice : rétablir la confiance	69
8.3 Échapper au cul-de-sac, reprendre l'initiative	70

Le message adéquiste

L'Action démocratique du Québec appuie les propositions politiques contenues dans ce document sur un bilan des dernières années. Ces propositions adhèrent fermement à des valeurs universelles de liberté et de responsabilité, et elles se basent sur une évaluation lucide des défis qui attendent le Québec.

1 Oser un bilan lucide

La Révolution tranquille a eu lieu il y a quarante ans. Aujourd'hui, il est temps de faire le bilan du chemin parcouru. En quelques décennies, des progrès accélérés ont eu lieu dans toutes les sphères d'activité de la société québécoise. Le Québec s'est modernisé intensément, au point de tourner le dos, très souvent, à de grands pans de ce qui le définissait jusqu'alors.

Dans ce contexte, l'État national québécois a pris tout naturellement une place de plus en plus grande, devenant à la fois outil de progrès social et de construction identitaire. Plusieurs institutions publiques ont été créées, et elles ont été un moteur formidable de notre développement en intervenant dans des secteurs aussi importants que l'économie, la santé, l'éducation et la culture. Il faut le reconnaître.

Aujourd'hui, nos institutions publiques doivent-elles jouer le même rôle qu'il y a trente ou quarante ans? Ont-elles toutes leur raison d'être? Les citoyens du Québec sont maintenant prêts à remettre en question les modes d'intervention de l'État. Ils ressentent un profond besoin de changement, tout en

voulant éviter le piège trop souvent tendu de faire table rase du passé.

Le débat est ouvert. Plus qu'aucune autre depuis quarante ans, et en bonne partie grâce à l'Action démocratique du Québec, la prochaine élection sera l'occasion de choisir entre plusieurs façons de se réclamer des valeurs universelles auxquelles adhèrent tous les citoyens du Québec.

2 Nos valeurs : liberté et responsabilité

L'Action démocratique du Québec adhère à des valeurs fortes : la liberté et la responsabilité.

Les droits, la dignité et l'inviolabilité de la conscience individuelle définissent la liberté. Cette valeur forte a-t-elle été protégée depuis la Révolution tranquille? Oui. Adéquatement. Mais l'État québécois a eu tendance, dans l'ensemble de son action, à freiner démesurément les initiatives individuelles et communautaires. Il en a négligé l'importance.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec veut libérer le talent des individus, tout en encourageant des rapports plus responsables entre les citoyens, les communautés et l'État.

L'État québécois n'a plus les moyens d'être aussi paternaliste et envahissant. Nous devons, par tous les moyens, développer une culture publique où tous pourront jouir de leur liberté et comprendront le besoin d'assumer

davantage de responsabilités. Il en va de la vitalité même de notre société au XXI^e siècle.

Sur la scène politique, un gouvernement de l'Action démocratique continuera à élever la qualité du débat public au Québec en respectant idées, adversaires et institutions. Plus important encore, notre patriotisme responsable s'appuiera résolument sur le principe de la fidélité première au Québec et sur la nécessité de pratiquer la politique du réel.

Nous assumerons donc le devoir séculaire et permanent d'un gouvernement du Québec qui est de promouvoir et d'élargir l'autonomie et le rayonnement de notre communauté politique, au Canada et dans le monde.

3 Un grand défi à l'horizon

Au cours des deux prochaines décennies, le Québec est la société qui connaîtra le vieillissement le plus rapide de sa population, derrière le Japon. C'est le visage du Québec tout entier qui s'apprête à changer radicalement.

En santé, l'impact du vieillissement de la population commence à peine à se manifester. Sans changements majeurs dans nos façons de faire, la situation ne cessera de se détériorer. Dans le secteur de l'éducation, la baisse constante de la clientèle frappe déjà plusieurs régions, ce qui se transforme en véritable casse-tête pour les populations concernées. Sur le plan économique, il est essentiel de s'assurer de la disponibilité d'une relève adéquatement formée.

Dans cinq ans à peine, nous allons sentir les premiers effets budgétaires colossaux du phénomène : les premières cohortes résultant du baby-boom atteindront 65 ans. Mauvaise nouvelle : notre endettement collectif est aujourd'hui le plus élevé au Canada.

Au lieu de prévenir le coup sur l'évolution de notre pyramide démographique, les gouvernements successifs ont hypothéqué notre avenir. Cette dette pèse lourd sur la marge de manœuvre financière dont l'État québécois aura besoin pour faire face à la situation.

Nous vivons plus longtemps et en meilleure santé. Nous devons nous en réjouir, mais l'envers de la médaille, c'est que nous devons nous y préparer collectivement. Autrement, il y aura bientôt au Québec davantage de besoins que de ressources pour y répondre, ce qui risque de mettre notre solidarité sociale à l'épreuve comme jamais auparavant.

Le vieillissement accéléré de la population est le problème concret le plus important qu'aperçoit l'ADQ sur son écran radar, et auquel un gouvernement adéquiste va s'attaquer.

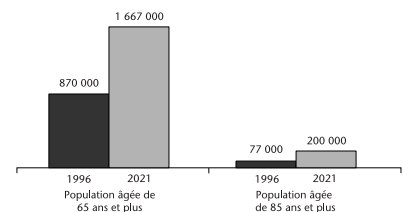
Être responsable et avoir une vision à long terme exigent de s'y préparer dès maintenant. Notre force et même notre identité collective en dépendent.

4 Trois idées maîtresses

4.1 Rendre les gens autonomes, les laisser choisir, libérer leur talent

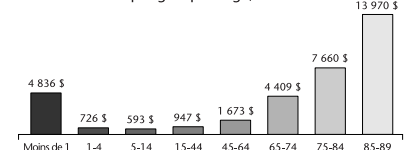
La facilité des communications et des transports nous a fait oublier que le Québec est un territoire immense. Chacune de ses régions s'est développée à son rythme, en tirant profit, entre autres, de ses richesses naturelles. Mais il y a plus. L'isolement des populations les a forcées à la débrouillardise et à prendre des initiatives. Pendant des décennies, voire des siècles, elles étaient surtout laissées à elles-mêmes. Elles ont développé un fort sentiment d'appartenance et de fierté à leurs régions, ce qui les a aidées à se distinguer entre elles et à se surpasser.

Croissance de la population âgée, Québec, 1996-2021



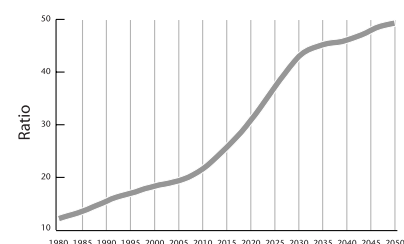
Source : Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux

Dépenses de santé per capita par groupe d'âge, 1998



Source : Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux

Population âgée de 65 ans et plus par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans Québec, 1980-2050



Source : Institut CD Howe

La prospérité d'une région a un impact sur la richesse de l'ensemble du Québec. Les régions profitent de l'État, qui construit des routes et crée des infrastructures. Le flot est continu. Le développement économique et industriel est facilité. Mais il y a un « mais » : à mesure que l'État intervient et qu'il participe financièrement au développement d'une région, il se sent obligé de déterminer, même à distance, ce qui sera bon pour elle. Peu à peu, l'autonomie se perd, les véritables besoins sont négligés, la région se sent mal comprise.

Il faut l'admettre : les politiques de subventions centralisées sont inefficaces.

Un gouvernement adéquate favorisera l'autonomie des régions par rapport à Québec. Elles sont, et de loin, les mieux placées pour utiliser adéquatement les ressources de l'État.

Suivant la même logique, il est clair que le Québec est le mieux placé pour défendre ses intérêts et son développement par rapport au gouvernement fédéral, à Ottawa. Le Québec n'est pas, et ne sera jamais, une province comme les autres. Elle a ses réalités propres, sa langue, son histoire.

L'Action démocratique du Québec, rappelons-le, croit en une valeur forte qu'on appelle la liberté. La liberté d'initiative. La liberté d'expression. La liberté de choisir. Nous sommes convaincus que le développement d'un pays, l'épanouissement d'une personne ou d'une communauté, la naissance d'une entreprise, sont favorisées par un État qui encourage l'initiative plutôt que par un État qui décide à la place de personnes et des communautés. Il en va de même pour les établissements par rapport à leur ministère, pour les écoles par rapport à leur commission scolaire.

Choisir, c'est aussi renoncer. Et renoncer, c'est se responsabiliser. En don-

nant aux usagers des services publics les moyens et l'information nécessaires pour faire des choix éclairés, l'État les responsabilise tout en leur redonnant leur liberté. Il faut aussi libérer le talent des employés de l'État et faire confiance à leur jugement, trop souvent étouffé par des règles contraignantes. Nous devons décentraliser la négociation des conventions collectives et donner plus de marge de manœuvre aux chefs d'établissement. Libérer le talent entrepreneurial par un allègement de la réglementation des marchés. Réduire le fardeau fiscal, sur l'ensemble du cycle de vie, afin d'accroître la latitude des contribuables dans l'allocation de leur revenu. Accorder aux malades le droit de dépenser leur argent pour améliorer leur santé.

4.2 Gouverner davantage en fonction du long-terme

Nul ne peut prévoir avec exactitude le temps qu'il fera dans dix jours. Pourtant, on sait bien qu'il n'y aura pas de tempête de neige en juillet, ni une vague de canicule en janvier. Le Québec vit actuellement une transition démographique importante qui dépasse les prévisions à court terme. C'est un changement profond que l'on ne doit pas accueillir comme une tempête surprise mais comme un cycle de climat : avec planification. Les réalités ne sont déjà plus les mêmes, et il est primordial d'en tenir compte sur tous les plans.

Sur le plan du travail, on doit encourager les travailleurs qui désirent continuer à être actifs même après l'âge théorique de la retraite de 65 ans. Il faut maintenir les compétences des travailleurs par un effort majeur en formation continue de la main-d'œuvre. Le Régime des rentes du Québec (RRQ) doit être bonifié pour les générations qui n'ont pas eu accès à un régime complémentaire de rentes de l'employeur.

Un gouvernement adéquate adoptera des politiques qui encourageront la formation continue et il encouragera la retraite progressive.

Voir à long terme, c'est prévoir. Prévoir l'usure. Prévoir le renouvellement. Prévoir des besoins de toutes sortes, bien avant qu'ils ne se présentent concrètement devant nos yeux. Bref, prévoir, c'est durer.

Dans vingt ans, quel sera l'état de nos forêts, de nos lacs, de nos rivières, de nos réserves naturelles? Notre patrimoine doit être préservé dans une perspective de développement durable.

Les infrastructures représentent des investissements importants pour le Québec. Nous devons recourir au partenariat public-privé pour éviter d'alourdir la dette.

Si l'on prévoit que la population vieillissante, donc plus fragile, sera plus nombreuse dans vingt ans, il faut y voir maintenant. On doit, dès aujourd'hui, trouver et mettre en branle des solutions au financement des soins de santé à venir.

Un gouvernement adéquate aura comme priorité d'accorder plus de poids au développement durable et au bien-être à long terme de la population du Québec.

4.3 Gouverner en fonction de la majorité silencieuse

L'État doit être au service de la personne, et non le contraire. Nous considérons qu'il n'est pas normal que les citoyens éprouvent des problèmes d'accessibilité lorsqu'ils veulent communiquer avec le gouvernement. Que ce soit les délais d'attentes interminables, les réponses qui ne viennent jamais ou les boîtes vocales qui remplacent les contacts humains, il faut éliminer les irritants. En d'autres mots, il faut centrer les services publics sur la

personne, et offrir les meilleurs services, au plus bas coût possible. On doit redonner aux contribuables le pouvoir de choisir, comme on l'offre aux consommateurs.

En tant qu'usagers des services publics et contribuables, notre intérêt est simple : les meilleurs services publics au plus bas coût possible.

Un gouvernement adéquate servira l'intérêt public à travers deux grandes orientations :

- **Pour améliorer la qualité des services, le gouvernement va placer l'intérêt des usagers des services publics devant ceux des grands systèmes. Parallèlement, il fera confiance à l'initiative des établissements locaux et de leurs employés, il libérera leur talent et imposera moins de politiques cadres.**
- **Pour se rendre plus efficient, le gouvernement va se concentrer sur ses rôles de mutualisation des risques et de redistribution de la richesse en vue d'égaliser les chances. Concurrentement, il va faire davantage appel aux secteurs privé et communautaire pour la fourniture des services afin de réduire son rôle de producteur de services et d'employeur.**

La poursuite de ces orientations nécessitera de changer fondamentalement les règles du jeu dans les services publics. Quarante ans après la Révolution tranquille, il est temps de mettre en place de nouvelles stratégies.

Nous sommes convaincus que l'intérêt général des contribuables doit prévaloir sur celui des groupes de pression. Il faudra donc réviser les programmes de subventions et les dépenses fiscales. D'autre part, l'intérêt des usagers doit prévaloir sur ceux des systèmes publics. Dans cette optique, nous

allons redonner aux parents le droit de choisir l'école et les services de garde de leurs enfants.

Afin d'encourager la compétitivité, il faudra accorder aux municipalités, aux ministères et aux organismes publics le droit de recourir à la sous-traitance compétitive sans transport de la convention collective.

Il sera essentiel, par ailleurs, de faire sauter certains verrous qui freinent la croissance économique et minent la confiance et l'enthousiasme des petits et moyens entrepreneurs. Les dépenses fiscales seront revues sous l'angle de leur rentabilité socio-économique.



/ Emploi
/ Développement de
la main-d'œuvre

Regard neuf sur l'emploi.

- 1.1 Adoucir la transition entre le travail et la retraite
- 1.2 Valoriser les compétences dans une économie du savoir et du savoir-faire
- 1.3 Accueillir plus d'immigrants
- 1.4 Adapter la sécurité du revenu à la retraite au nouveau monde du travail

**Travail autonome,
retraite progressive...**

**Le monde
a changé.**

1. Emploi / développement de la main-d'œuvre : regard neuf sur l'emploi

La population vieillit, les départs à la retraite se multiplient. On constate déjà des pénuries naissantes de la main-d'œuvre dans certains métiers, et il y en aura de plus en plus. Les manques seront-ils comblés? Malgré ce raffermissement du marché du travail et la baisse du taux de chômage auxquels on pourrait s'attendre, la croissance économique pourrait souffrir de l'absence de personnes qualifiées dans des métiers particuliers mais critiques. Nous risquons alors la coexistence de pénuries sectorielles et d'un chômage généralisé.

Nos institutions et nos programmes gouvernementaux ne sont pas adaptés à la nouvelle réalité d'une main-d'œuvre vieillissante. Nos pratiques de gestion de ressources humaines dans les entreprises privées et publiques non plus.

En matière de main-d'œuvre et d'emploi, un gouvernement de l'ADQ mettra à contribution toutes nos ressources humaines, dans une perspective d'inclusion, et appuiera les travailleurs dans leur épanouissement professionnel. Dans une perspective économique, il fournira aux entreprises les compétences dont elles auront besoin pour grandir, et il préservera la valeur économique des ressources humaines dans lesquelles la société a déjà beaucoup investi.

1.1 Adoucir la transition entre le travail et la retraite

Les gens vivent maintenant plus vieux et, surtout, ils jouissent de plus en plus

d'une bonne santé à un âge de plus en plus avancé. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a surtout encouragé le retrait prématuré du marché du travail afin de réduire les surplus de main-d'œuvre et de faire de la place aux jeunes. Dans un contexte de raréfaction de la main-d'œuvre, il y a lieu de changer de cap.

Un gouvernement de l'ADQ permettra aux travailleurs plus âgés de poursuivre leur participation au marché du travail et de prendre une retraite progressive plutôt qu'une retraite anticipée.

Il modifiera le Régime des rentes du Québec (RRQ) de manière que les travailleurs plus âgés soient avantagés s'ils continuent de participer au marché du travail plutôt que de prendre une retraite à l'âge de 65 ans.

1.2 Valoriser les compétences dans une économie du savoir et du savoir-faire

Une bonne formation est une condition nécessaire à une vie professionnelle fructueuse. Mais ce n'est plus suffisant. Le perfectionnement des compétences s'impose comme un facteur clé de promotion sociale, mais aussi de croissance économique.

1.2.1 La véritable sécurité d'emploi est dans la compétence

Le marché du travail a changé. Il se caractérise maintenant par de multiples entrées et sorties sur l'espace d'une

vie, par l'essor du travail autonome, par la prédominance du secteur tertiaire et par le déclin relatif d'un certain secteur manufacturier qui avait plus besoin de bras que de têtes.

Les employeurs, y compris l'État, réclament sans cesse plus de flexibilité de la part de leurs employés afin de survivre dans des marchés de plus en plus compétitifs. Pour l'ADQ, cette demande légitime ne doit plus aller sans contrepartie. L'employeur, comme la société en général, doit fournir un effort sans précédent pour aider les travailleurs à maintenir, à perfectionner et à valoriser leurs compétences. Il s'agit ni plus ni moins d'esquisser un nouveau contrat social : les employeurs obtiennent la flexibilité dont ils ont besoin, et les travailleurs habitués aux emplois « à vie » obtiennent l'appui nécessaire au développement de leurs compétences. Quel doit être le rôle des gouvernements dans ce contexte? Ils doivent favoriser, par le biais des programmes sociaux ou des mécanismes d'épargne enregistrée, le maintien d'un revenu en période de formation et de chômage involontaire. Ainsi, la véritable sécurité d'emploi des travailleurs se trouve surtout dans leurs compétences.

Cette orientation laisse entrevoir une autre façon de lutter contre le chômage. Il s'agit de faire en sorte que les travailleurs soient excessivement bien préparés pour trouver un nouvel emploi, ou pour gagner leur vie autrement s'ils sont mis à pied.

Pour l'ADQ, la lutte contre le chômage doit désormais commencer avant la mise à pied, par l'acquisition et la reconnaissance de compétences.

1.2.2 Un nouveau rôle pour l'État : certifier et valoriser les compétences d'emploi.

Dans l'économie du savoir et du savoir-faire, les employeurs cherchent évidem-

ment des gens compétents. Or, comment un employeur peut-il vérifier les compétences de tel employé potentiel? L'exercice de vérification coûte cher.

Un peu comme les gens ont besoin d'une devise commune pour transiger, le marché du travail a besoin, pour fonctionner, d'une information fiable sur les véritables compétences professionnelles des travailleurs. Cette information pourrait être fournie par l'État, dont le rôle classique dans une économie de marché est de produire l'information nécessaire à son bon fonctionnement.

Un gouvernement de l'ADQ :

- **aidera les industries à déterminer les compétences requises dans chaque métier;**
- **aidera les personnes à certifier les compétences qu'elles possèdent;**
- **certifiera la valeur pédagogique des activités/programmes de formation.**

1.2.3 Faire confiance aux réseaux d'entreprises

Un gouvernement de l'ADQ fera appel aux partenaires du marché du travail, dans les différents secteurs industriels, pour spécifier les normes de compétence professionnelles volontaires recherchées par les employeurs pour l'exercice d'une profession ou d'un métier donné. Ces normes volontaires serviront ensuite de référence pour reconnaître les compétences des individus, dans un but de recrutement du personnel, de formation continue ou de recherche d'emploi.

Un gouvernement adéquat offrira aux regroupements sectoriels intéressés les mieux organisés, et en premier lieu aux Comités sectoriels de la main-d'œuvre (CSMO), d'utiliser les sommes actuellement

versées par leurs membres au Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

Ces sommes servent souvent à former des travailleurs dans d'autres secteurs. L'argent dans ces minifonds sectoriels pourra servir à déterminer précisément les compétences recherchées par les employeurs du secteur, et à se procurer des services de formation continue adaptés auprès d'une multitude de fournisseurs.

1.2.4 Reconnaître le savoir-faire des travailleurs

Le système scolaire actuel n'a pas été conçu pour reconnaître les compétences professionnelles acquises ailleurs qu'en son sein. Le diplôme certifie la réussite d'un programme d'enseignement, non la maîtrise d'une compétence professionnelle. Il faut combler cette lacune.

Un gouvernement de l'ADQ créera un système de reconnaissance des compétences professionnelles. Celui-ci permettra à la fois d'informer les travailleurs des compétences recherchées par les employeurs et à ceux-ci de mettre pleinement en valeur leurs compétences.

On pourrait dire qu'il s'agit d'instaurer une devise commune sur le marché du travail.

1.2.5 Diversifier l'offre de formation continue

À l'heure actuelle, la formation continue est centrée sur des programmes d'enseignement offerts dans les établissements d'enseignement. Cette voie est insuffisante. De plus, les programmes scolaires mettent souvent trop de temps à s'adapter aux exigences du marché du travail. Dans notre perspective, c'est plutôt la demande qui doit

mener le bal. La détermination volontaire des compétences professionnelles permettra au milieu scolaire de s'adapter plus rapidement, aux entreprises de mieux organiser la formation interne et aux individus de se former en fonction des compétences recherchées. L'offre de service en formation sera plus diversifiée sur le plan des lieux et des modes d'apprentissage, la qualité des services offerts s'améliorera et l'individu pourra se définir un plan de carrière.

Avec un gouvernement adéquate, l'État aura moins à fournir lui-même des programmes ou des activités de formation, et davantage à certifier la correspondance entre ces activités de formation et les compétences requises par les employeurs. Il poursuivra nos efforts pour multiplier les lieux de formation qualifiante dans les entreprises, notamment à l'intention des jeunes travailleurs.

1.2.6 Instaurer un congé de formation qualifiante

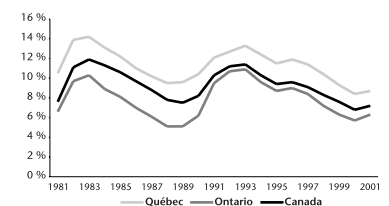
Si la sécurité d'emploi des travailleurs repose sur leurs compétences, il faut donc reconnaître la légitimité pour eux de prendre congé afin de les perfectionner. Un gouvernement de l'ADQ fera valoir cet argument auprès des employeurs.

Le gouvernement du Québec permet déjà à ses employés de prendre un congé de formation, avec une formule de traitement différé et avec l'assurance qu'ils pourront retrouver leur emploi au terme de leur formation.

Un gouvernement de l'ADQ étendra la formule du traitement différé à l'ensemble du secteur parapublic.

Dans le secteur privé, un gouvernement de l'ADQ demandera aux moyens et aux grands employeurs de permettre à leurs employés de prendre un congé de formation

Taux de chômage, 1981-2001



Source : Institut de la statistique du Québec, septembre 2002

Le taux de chômage québécois est toujours d'environ deux points au-dessus du niveau ontarien.

Si le Québec avait créé des emplois au même rythme que le reste du Canada et les États-Unis entre 1981 et 1999, 349 000 emplois de plus auraient été créés.

qualifiante, lié à leur occupation, avec l'assurance de pouvoir retrouver leur emploi au terme du congé.

Une modification à la Loi sur les normes du travail, visant à y intégrer la notion de congé de formation, sera nécessaire à cette fin. Il n'y aura pas d'obligation imposée aux employeurs du secteur privé en ce qui a trait à la rémunération.

1.3 Accueillir plus d'immigrants

Dans un contexte où les pénuries de main-d'oeuvre seront plus nombreuses et plus persistantes, le Québec aura avantage à accueillir plus d'immigrants, tout en renouvelant son effort pour qu'ils puissent vivre et travailler en français. Ayons confiance en notre capacité d'intégration : les immigrants qui choisissent le Québec savent qu'il s'agit d'une société francophone.

Un gouvernement de l'ADQ proposera, à l'occasion de la prochaine consultation publique portant sur la planification triennale des niveaux d'immigration, de rehausser progressivement les niveaux annuels d'immigration.

Il continuera de rechercher de préférence des travailleurs qualifiés et francophones. Par ailleurs, le système de reconnaissance des compétences professionnelles proposé plus haut permettra de renforcer notre capacité d'accueil et d'accélérer l'insertion professionnelle des nouveaux arrivants partout au Québec.

1.3.1 Réduire les barrières à l'entrée du marché du travail

Actuellement, plusieurs professionnels immigrants ne peuvent pas exercer la profession pour laquelle ils ont été formés dans leur pays d'origine, notamment en raison de la disparité entre la formation offerte dans ces pays et celle qui est offerte par les universités d'ici.

Ils doivent donc suivre un programme de formation complémentaire pendant plusieurs années avant de pouvoir exercer leur profession au Québec. Cette exigence en décourage plusieurs et prive le Québec de professionnels aux talents indéniables. On doit corriger cette situation.

L'ADQ demandera aux corporations professionnelles concernées d'aider les immigrants à mettre leurs compétences rapidement à profit en attendant d'avoir mis leur formation à niveau.

Cette voie a déjà été utilisée avec succès au Manitoba, où l'on a permis aux médecins immigrants d'occuper le poste de médecins-assistants.

1.4 Adapter la sécurité du revenu à la retraite au nouveau monde du travail

Sur le marché du travail contemporain, il y a de plus en plus de travail à temps partiel, de travail temporaire, de travail autonome. Ce type d'emploi n'offre pas la même sécurité financière que l'emploi régulier à temps plein, qui procure souvent des assurances collectives et un régime de retraite. Ainsi, la couverture des régimes de retraite complémentaires a diminué, en particulier dans le secteur privé.

Les Québécois appartenant aux générations « x » et « y », en particulier, sont peu couverts par les régimes complémentaires des employeurs. Par ailleurs, ils ne cotisent pas suffisamment aux REER. Ces personnes risquent fort de se retrouver dans la pauvreté au moment de leur retraite, puisque le RRQ actuel ne suffit pas. À long terme, voilà un sérieux problème humain et social en perspective.

Un gouvernement de l'ADQ cherchera à améliorer la sécurité financière à la retraite des travailleurs et des travailleuses des générations « x » et « y » qui occupent des

Le Québec ne reçoit plus qu'un immigrant sur sept au Canada, alors que nous formons près du quart de la population.

**emplois atypiques, au moyen des
programmes sociaux contributifs.**

À cet effet, on doit étudier la faisabilité d'augmenter la rente maximale possible dans le RRQ, pour ceux et celles qui sont nés après 1966. Penser au long terme, c'est donc prévoir dès maintenant bonifier le RRQ pour les générations qui ne pourront pas compter sur un régime d'employeur.

/ Développement
économique
/ Énergie
/ Forêts
/ Tourisme
/ Agriculture

**Reprendre
les devants.**

Le Québec :

**52^e sur 60 pour
le niveau de vie en
Amérique du Nord.**



- 2.1 Exporter plus d'énergie
- 2.2 Alléger la réglementation,
libérer l'entrepreneurship
- 2.3 Réduire les subventions,
réduire les taxes
- 2.4 Tisser notre toile
à l'étranger
- 2.5 Protéger la forêt,
préserver l'industrie
- 2.6 Stimuler le secteur
bioalimentaire

2. Développement économique / énergie / forêts / tourisme / agriculture : reprendre les devants

2.1 Exporter plus d'énergie

Hydro-Québec Production a déjà le mandat de développer notre potentiel hydraulique, non seulement pour répondre à la demande intérieure, mais également pour répondre en partie à la vaste demande énergétique dans le nord-est du continent. Heureusement pour nous, le coût marginal de production de l'énergie hydraulique reste, encore aujourd'hui, inférieur au prix de vente moyen sur le marché américain. Devancer le développement hydroélectrique à des fins d'exportation reste une stratégie profitable pour le Québec, puisque les dividendes remis par Hydro-Québec au gouvernement servent à payer nos services publics. C'est aussi une stratégie bénéfique pour la planète, puisque l'électricité d'origine hydraulique produite au Québec peut remplacer une partie de l'électricité d'origine thermique produite aux États-Unis.

Cependant, Hydro-Québec Production n'a pas encore pleinement réalisé son mandat, pour plusieurs raisons : le gouvernement n'a pas encore convaincu la population des bénéfices du développement hydroélectrique à des fins d'exportation; il n'a pas encore confirmé aux autorités américaines qu'elles pourraient compter à long terme sur l'électricité produite au Québec, même dans un marché déréglementé; enfin, les communautés directement touchées par le développement hydroélectrique (autochtones ou Inuits dans le Nord, leurs voisins blancs, les communautés du Sud que traversent des lignes de transport à haute tension) n'ont pas encore toutes donné leur accord à ce

développement. Il reste donc plusieurs obstacles à lever avant que l'on puisse valoriser nos ressources hydrauliques à leur plein potentiel.

Un gouvernement adéquat :

- **démontrera aux Québécois que les bénéfices du développement hydroélectrique à des fins d'exportation justifient son développement par rapport à la demande intérieure;**
- **négociera avec les communautés autochtones et inuites concernées, leurs voisins blancs et les propriétaires fonciers que pourraient traverser les lignes de transport des ententes qui leur permettraient de participer aux bénéfices du développement hydroélectrique;**
- **fera valoir les avantages de l'hydroélectricité québécoise auprès des décideurs américains et ontariens;**
- **signalera à Terre-Neuve son intérêt à reprendre les discussions entourant les projets au Labrador;**
- **maintiendra Hydro-Québec dans son statut de société d'État dont les bénéfices retournent à la collectivité.**

2.1.1 Développer les autres énergies vertes

Tout en reconnaissant que la force hydraulique restera pendant encore

Relativement au niveau de vie, nous étions en 1995-1997 au 52^e rang parmi les 60 provinces et États américains, donc en queue de peloton.

Prix moyen de l'électricité facturée aux clients résidentiels, au 1^{er} mai 2002 :

Montréal : 6,03 ¢/kWh
Toronto : 9,65 ¢/kWh
Boston : 18,05 ¢/kWh
New-York : 19,39 ¢/kWh

longtemps notre carte maîtresse en matière énergétique, il importe aussi de développer la filière éolienne, d'autant plus que le prix de revient de cette source d'énergie diminue graduellement et que celui des nouveaux projets hydroélectriques augmente. De plus, plusieurs distributeurs d'électricité américains exigent de leurs fournisseurs qu'une partie de leur parc de production soit constituée de sources d'énergie « vertes » dont la définition exclut l'hydraulique.

Un gouvernement de l'ADQ demandera à Hydro-Québec Distribution de proposer à la Régie de l'énergie des critères environnementaux.

Ces critères permettront à HQD de prendre en compte la performance environnementale des projets de production qui lui sont soumis dans le cadre de son plan d'approvisionnement.

2.1.2 Favoriser l'efficacité énergétique

Du point de vue environnemental, ce sont les efforts pour réduire la consommation d'électricité qui produisent les meilleurs résultats. Cependant, les progrès en matière d'efficacité énergétique sont freinés par le prix relativement faible de l'électricité au Québec, par comparaison avec d'autres États.

Un gouvernement adéquat demandera à Hydro-Québec Distribution de proposer à la Régie de l'énergie des plans tarifaires qui, tout en maintenant la facture pour les consommateurs constante sur une base annuelle, les inciteraient à se prévaloir davantage des programmes d'efficacité énergétique afin de réduire leur consommation.

2.2 Alléger la réglementation, libérer l'entrepreneuriat

2.2.1 Appliquer les recommandations des rapports Lemaire

Chaque règlement poursuit un objectif le plus souvent légitime. Mais leur accumulation impose des coûts considérables aux entreprises, décourage l'initiative et freine la croissance économique. De son côté, l'État doit assumer d'importants coûts administratifs liés à l'application des lois.

Le Groupe conseil sur l'allégement réglementaire, présidé par Bernard Lemaire, a analysé dans ses rapports l'ensemble de la réglementation touchant les entreprises et en a défini les pans qui méritaient d'être revus. Malgré cet exercice systématique, le gouvernement n'a presque pas donné suite aux recommandations du Comité; la volonté politique a fait défaut.

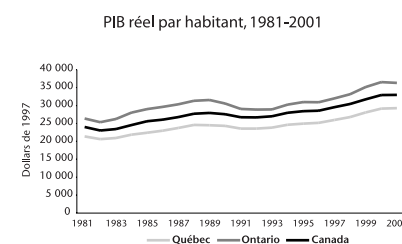
Un gouvernement adéquat :

- **mandatera les différents ministères et organismes visés par les recommandations des rapports produits par le Groupe Lemaire pour proposer au gouvernement des moyens de mettre en œuvre ses recommandations;**
- **fera analyser le coût d'application d'une loi ou d'un règlement avant son adoption;**
- **introduira des clauses crépusculaires dans les nouveaux règlements, afin de forcer leur révision systématique au terme d'une période raisonnable.**

2.2.2 Déverrouiller la sous-traitance

En matière de sous-traitance, le Québec se distingue du reste du Canada et des États-Unis, car la sous-traitance fait l'objet chez nous de plus

On retrouve au Québec 459 types de formalités administratives exigées des entreprises sous forme de rapport, enregistrement et autorisation (permis, licences, certificats). Les entreprises québécoises doivent se soumettre année après année à remplir près de 17 millions de formulaires, rapports, autorisations.



Source : Institut de la statistique du Québec

Depuis 20 ans, la performance économique du Québec (PIB réel par habitant) traîne systématiquement derrière celles de l'Ontario et du Canada.

de restrictions qu'ailleurs. Une dérive jurisprudentielle au fil des ans fait qu'un simple transfert de fonctions impose au sous-traitant l'accréditation et la convention collective du donneur d'ouvrage.

Un gouvernement adéquate donnera suite à la proposition du groupe Mireault de modifier l'article 45 du Code du travail de manière à spécifier qu'il ne s'applique pas à une simple concession de fonctions de travail.

2.2.3 Faire la lumière sur les coûts de la réglementation

La réglementation des marchés peut favoriser la croissance économique en établissant un cadre propice à la concurrence et à l'innovation en affaires. Mais souvent, elle entraîne une redistribution sournoise vers une clientèle politique et freine la progression vers la prospérité générale. Par exemple, certaines contraintes réglementaires découlant de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* ont pour effet de hausser le coût de la construction au Québec de 10,5 %. Conséquences : un effet négatif de 3,4 milliards sur le PIB en 2001 et 52 000 emplois de moins. Si investir coûte plus cher, on investit moins. La première chose à faire est de faire la lumière sur ces coûts. Nous devons tous mieux comprendre l'ampleur et la mécanique des transferts qu'entraîne la réglementation économique au profit des industries et des catégories professionnelles protégées, et que l'ensemble de la société paie de sa prospérité.

Un gouvernement de l'ADQ mènera une grande « opération vérité » à l'égard de la réglementation des marchés, afin de mieux cerner ses coûts et de conscientiser la population.

2.3 Réduire les subventions, réduire les taxes

Soucieux de la création d'emplois mais aussi affligés d'un goût immodéré pour l'intervention, les gouvernements libéraux et péquistes ont créé au fil des ans une panoplie de programmes de subventions, de prêts à taux préférentiel, de garanties de prêt, de détaxations et de crédits d'impôt. L'État prend aussi des participations, il accorde des monopoles et il réglemente certains prix à l'avantage des producteurs. Chacun de ces programmes d'aide à l'entreprise requiert une petite bureaucratie pour l'administrer. Une bureaucratie qui a tendance à grandir sans cesse.

Pris isolément, la plupart des programmes d'aide aux entreprises poursuivent des buts louables. Mais leur nombre et leur complexité amènent les entreprises à consacrer trop de temps et d'argent à la recherche de financement public. Devant la multiplication des formes d'aide, un entrepreneur doit se demander si son temps est mieux employé à la course à l'aide financière ou à la réalisation de son plan d'affaires!

Quel rendement les contribuables québécois peuvent-ils attendre de ces programmes? Mesurer la performance en « emplois créés » ne va pas sans problème, puisque, dans l'immense majorité des cas, les fonds publics accompagnent des investissements privés. Qui peut dire que le projet n'aurait pas été réalisé de toute façon, même sans l'aide publique?

Un gouvernement de l'ADQ entend remettre une partie de la somme des subventions et des dépenses fiscales dans les coffres des entreprises. Il réduira le nombre de mesures d'aide aux entreprises et réallouera ces sommes à la baisse de leur fardeau fiscal général.

En prime, le gouvernement et les contribuables feront l'économie d'une partie de la bureaucratie chargée d'admini-

L'ensemble des subventions aux entreprises, ainsi que l'ensemble des dépenses fiscales à leur intention, ont coûté, en 2002, plus de trois milliards de dollars aux contribuables. En même temps, le gouvernement a prélevé plus de huit milliards auprès des entreprises.

nistrer les programmes; les entreprises gagneront une partie du temps qu'elles consacrent à la recherche d'aide publique. Quant au reste de l'aide financière aux entreprises, il sera davantage axé sur les entreprises innovantes.

2.4 Tisser notre toile à l'étranger

2.4.1 Prendre notre place dans l'économie des services

L'économie mondiale des services offre de grandes occasions de croissance pour le Québec. Il faut faire connaître le savoir-faire québécois à l'échelle internationale, de porter notre expertise partout où elle peut servir.

Un gouvernement de l'ADQ appuiera le rayonnement à l'étranger de toutes nos entreprises de service-conseil, de nos institutions d'enseignement, de nos centres de recherche, de nos villes et de nos organismes publics et privés.

C'est en tissant sa toile à l'étranger que le Québec réussira à se tailler une place dans l'économie mondiale des services. Ce rayonnement du Québec se fera aussi, ici même, par l'accueil et la formation de cadres, d'experts et de techniciens qui viendront chez nous chercher le savoir-faire québécois et qui deviendront par la suite autant d'ambassadeurs du Québec dans leur pays d'origine.

Industrie touristique

L'industrie touristique et tout le secteur récréo-touristique devront connaître un développement important au cours des prochaines années. Il s'agira d'attirer au Québec une clientèle plus large et d'offrir aux Québécois une gamme de services et d'expériences supérieure à celle offerte en dehors de ses frontières.

Industries culturelles

Le Québec joue déjà un rôle considérable dans les industries culturelles en Amérique du Nord et dans le monde. Nous devons encourager l'industrie du cinéma, déjà bien représentée à Montréal, afin que celle-ci continue son développement rapide sur les plans de sa créativité, de son savoir-faire et de la qualité de ses ressources humaines.

Nouvelle économie

Dans la nouvelle économie, le Québec est aussi bien placé pour pénétrer le domaine de la formation à distance grâce à ses entreprises de télécommunication et de multimédia, et ses institutions d'enseignement. Notre engagement de rendre accessible par voie électronique l'ensemble des transactions courantes avec le gouvernement stimulera l'industrie du commerce électronique.

2.4.2 Orienter notre action à l'étranger sur le développement économique

Au fil des ans, le Québec a su se tailler une place sur la scène internationale tant par la construction d'un réseau de représentants à l'étranger que par sa participation active au sein de la Francophonie. Comme nation, le Québec a sa personnalité propre sur le plan international. Dans un contexte de mondialisation où la préservation de la diversité culturelle est devenue un enjeu de plus en plus important, le Québec doit disposer des outils nécessaires pour faire entendre sa voix.

Un gouvernement adéquat maintiendra les délégations du Québec à l'étranger, tout en visant un meilleur équilibre entre leurs fonctions d'ordre économique, culturel et politique.

Dans une économie mondiale intégrée, nos entreprises manufacturières trou-

vent de plus en plus de marchés à exploiter.

Un gouvernement adéquate soutiendra l'ouverture et le rayonnement international de nos entreprises manufacturières les plus performantes, afin qu'elles puissent améliorer leur savoir-faire, le design et le caractère innovateur de leurs produits, et percer les marchés nord-américains et étrangers.

Cet accompagnement de l'État québécois devra se faire en collaboration avec les intervenants économiques, les chambres de commerce de tout le territoire québécois, de même que les chambres de commerce représentant les différentes communautés culturelles du Québec.

2.4.3 Faire sa part pour le bien-être de l'humanité

Malgré ses problèmes, le Québec reste à l'échelle de la planète un des États les plus riches. Nous devons participer à l'effort collectif des sociétés avancées en faveur des être humains les plus démunis partout dans le monde.

Un gouvernement de l'ADQ maintiendra et approfondira la tradition québécoise en aide humanitaire internationale, notamment en encourageant une mobilisation plus large de nos concitoyens.

Le combat pour la diversité culturelle, pour l'autonomie et pour le pluralisme politique est appuyé dans le monde par une foule d'États et de juridictions, par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

Un gouvernement adéquate continuera de développer ses réseaux, partout dans le monde, avec les partisans de la diversité culturelle.

2.5 Protéger la forêt, préserver l'industrie

L'industrie forestière est l'un des principaux moteurs de l'économie québécoise. Un nombre important d'emplois y sont reliés directement ou indirectement. L'avenir et le développement de plusieurs de nos régions sont intimement liés à l'exploitation des ressources forestières. Cette réalité nous impose une vision à long terme de la gestion de la ressource, afin de permettre un véritable développement durable.

Au cours des dernières années, le Parti québécois a fait preuve de laxisme dans la gestion de la forêt. Tant pour des raisons économiques qu'environnementales, un redressement s'impose.

Le gouvernement du Québec a la responsabilité de transmettre en héritage un patrimoine forestier digne de ce nom. Pour ce faire, il doit assurer une gestion clairvoyante et responsable de la ressource. C'est ce que nous proposons.

2.5.1 Miser sur la transparence

Une gestion à long terme de la forêt québécoise et l'avenir des emplois qui y sont reliés reposent sur la capacité de l'État québécois de prévoir la disponibilité de la ressource ainsi que sur sa capacité d'en assurer une régénération suffisante. Or, selon le vérificateur général, le gouvernement ne dispose pas d'un portrait réel du volume de bois disponible. Ce portrait doit se réaliser en toute indépendance des exploitants de la forêt.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec confiera donc au ministère de l'Environnement, en collaboration avec des experts du milieu universitaire, le mandat de tracer et de dévoiler de façon périodique le portrait réel de l'état de notre patrimoine forestier.

En mai 2002, une étude a trouvé que les prévisions de croissance des arbres sur la base desquelles le MRN avait alloué les volumes de bois à couper avaient été grandement surévaluées.

Selon le Vérificateur général du Québec, le gouvernement ne dispose pas d'un portrait réel du volume de bois disponible. On risque de surexploiter la ressource.

2.5.2 Accorder plus de pouvoir aux régions

Les régions devraient avoir un plus grand contrôle sur l'exploitation de leurs ressources naturelles. Elles devraient également avoir leur mot à dire quant à l'attribution des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), afin de tenir compte des besoins de tous les types d'utilisateurs de la forêt.

L'ADQ préconise une décentralisation de la gestion de la forêt vers les régions, y compris d'une partie des ressources du ministère des Ressources naturelles.

Par ailleurs, le développement durable de la forêt privée, particulièrement des fermes forestières, peut s'avérer un élément important de développement régional. Cela suppose une simplification de la lourdeur administrative qui encadre actuellement ce type de production et une reconnaissance tangible, tant sur le plan des compétences que sur celui du soutien à la formation, des exploitants de la forêt privée.

2.5.3 Assurer la protection de la biodiversité

La protection de la biodiversité est un élément essentiel du développement durable. L'ADQ préconise d'accentuer la désignation de zones protégées pour en préserver la haute valeur écologique, notamment en forêt boréale, afin d'atteindre à terme les objectifs fixés au Sommet de la terre de Rio.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec adoptera une politique de conservation des écosystèmes déterminant un ensemble de territoires protégés.

Ces territoires pourront notamment servir à élargir l'accès des citoyens à la nature.

2.5.4 Informer le consommateur des bonnes pratiques forestières

Afin d'assurer une gestion efficace de la ressource, nous considérons qu'il est important d'informer le consommateur des pratiques forestières. En ce sens, la reconnaissance, par un tiers partie, de la qualité des pratiques forestières, est souhaitable. Plusieurs organismes indépendants offrent de tels services de certification.

Comme État modèle, le gouvernement du Québec inclura dans sa politique d'achat, quant aux produits de papeterie, un critère selon lequel les produits doivent provenir d'une compagnie forestière dont les bonnes pratiques forestières sont reconnues.

2.6 Stimuler le secteur bioalimentaire

Bien au-delà de son importance économique, le secteur bioalimentaire est intimement lié à la vitalité des régions du Québec. On doit donc lui permettre d'atteindre son plein potentiel. À cette fin, un gouvernement adéquat agira dans trois axes.

2.6.1 Simplifier la vie des producteurs

Cessons de faire crouler les producteurs sous la paperasse et simplifions leurs relations avec le gouvernement. La fiscalité qui régit actuellement le monde agricole est complexe et inappropriée. La réglementation lourde et inutile qui accompagne souvent les programmes de financement agricole doit être révisée.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec s'engage à simplifier la réglementation applicable au secteur agricole.

La multiplication actuelle des structures favorise l'émergence de conflits administratifs entre les organismes.

Si l'État doit accompagner adéquatement les producteurs, sa tâche n'est cependant pas de produire lui-même tous les services dont ils ont besoin. Il faudra améliorer la qualité et stimuler l'initiative du secteur privé dans ce domaine.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec favorisera le développement de partenariats public-privé pour les services-conseils en agriculture.

2.6.2 Des productions à valeur ajoutée

La production biologique présente un réel potentiel de développement à valeur ajoutée, et le Québec doit en profiter. Nous croyons que l'État québécois doit jouer un rôle dans le développement de ces produits. Cela implique en premier lieu que les produits biologiques soient authentiques et dûment reconnus.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec coordonnera l'établissement des critères applicables à la certification des produits biologiques.

Par leur valeur ajoutée, les produits du terroir peuvent contribuer au développement d'entreprises parallèles en transformation agroalimentaire, en plus d'offrir des possibilités tangibles en matière d'agrotourisme. Un gouvernement adéquat entend donc miser sur le développement de ces produits.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec favorisera le développement d'appellations contrôlées pour les produits du terroir québécois.

2.6.3 Une vision à long terme

Seule une vision à long terme de l'industrie peut permettre de s'assurer que

les générations qui nous suivront pourront également bénéficier pleinement des fruits de la terre. Si l'introduction de clauses d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier est légitime, elle doit être complétée par la mise en place de meilleures technologies sur le plan environnemental.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec encouragera les producteurs à appliquer les résultats de la recherche pour la transformation des lisiers liquides.

Le développement des technologies agroalimentaires est à la fois source d'espoir et d'inquiétude. S'il nous permet d'espérer une meilleure alimentation à un moindre coût, les techniques utilisées présentent des défis importants pour la santé publique et pour la confiance des consommateurs. La présence potentielle d'organismes génétiquement modifiés (OGM), de médicaments ou de sources de contamination inédites en sont quelques exemples. Tant les consommateurs que les producteurs et les transformateurs doivent donc savoir à quoi s'en tenir lorsqu'ils achètent un produit.

Un gouvernement adéquat travaillera avec le secteur agroalimentaire en vue de mettre sur pied un système de traçabilité universel s'appliquant autant aux intrants des entreprises qu'aux biens de consommation finale mis sur le marché.

Nous considérons que les fermes de plus petite taille, donc à caractère familial, jouent un rôle de premier plan dans le maintien du tissu social et économique des régions du Québec. Il nous apparaît donc fondamental de donner priorité au financement de ce type d'exploitation, plutôt que de concentrer la majeure partie des fonds de l'assurance-stabilisation dans les fermes industrielles.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec liera l'aide gouvernementale au revenu de la ferme, plutôt qu'au type et au niveau de production.

Dans une optique à long terme, le problème de la relève agricole est incontournable. En effet, les jeunes diplômés en agriculture font face à un manque criant de capitaux. Ce problème risque à moyen terme de miner gravement l'agriculture québécoise.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec confiera à la Financière agricole du Québec le mandat d'équilibrer ses programmes pour faciliter le transfert intergénérationnel des exploitations agricoles.

/ Développement
régional
/ Affaires municipales
/ Transport
/ Environnement

**Décider
en région.**



- 3.1 Autonomiser les régions
- 3.2 Soulager les contribuables municipaux
- 3.3 Transport : débloquer des mises en chantier
- 3.4 Environnement : préserver l'héritage

**Les vieux partis
en parlent
depuis 30 ans.**

3. Développement régional / affaires municipales / transport et environnement : décider en région

3.1 Autonomiser les régions

Les citoyens des régions du Québec sont ceux qui connaissent le mieux les forces et les problèmes vécus dans leurs communautés, ainsi que les solutions à y apporter. Les régions innovent et prennent leur développement en main. Afin de rendre nos régions plus prospères, il faut redonner aux citoyens et aux citoyennes leur liberté d'initiative.

L'ADQ place la régionalisation et l'autonomie locale au cœur de son projet de modernisation de l'administration publique.

Les gouvernements successifs ont discouru jusqu'à plus soif en faveur des régions. Les structures administratives et consultatives n'ont cessé de s'empiler. Mais force est de constater que les régions ne disposent toujours ni des pouvoirs requis pour leur développement, ni des moyens correspondants. Il est temps de cesser les palabres et de passer aux actes.

3.1.1 Les régions administratives deviendront des régions politiques de développement

Le développement régional doit miser sur le sentiment d'appartenance des gens envers leur région.

L'ADQ considère que le pouvoir régional doit correspondre aux régions administratives existantes. Ainsi, les régions ne seront plus de simples territoires administratifs. Elles deviendront des régions politiques de développement avec les-

quelles l'État central conclura des ententes-cadres.

Un gouvernement adéquate laissera aux citoyens des régions la possibilité de se concerter afin de choisir le modèle de structure qui prendra en charge les pouvoirs, les moyens, les responsabilités et le rôle des intervenants (CRD, MRC, socio-économiques).

Plusieurs formules sont valables. Imposer un modèle unique serait contraire au principe même de la régionalisation.

Peu importe le modèle retenu, l'autorité régionale devra être imputable envers la population de la région qui en assumera le coût de fonctionnement. Plus cette structure sera imputable, plus elle sera apte à prendre en charge des pouvoirs et des moyens.

3.1.2 Le pouvoir d'orienter son développement

Les responsabilités et les pouvoirs délégués aux autorités régionales seront spécifiés dans les ententes-cadres.

Nous croyons que les régions peuvent prendre des décisions et administrer des services à l'intérieur des domaines suivants : développement économique, tourisme, infrastructures régionales de transport, forêts, environnement, ressources naturelles, agriculture, éducation, organisation de la santé et des services sociaux, sports et loisirs, services de garde, intégration des immigrants et culture. De plus, l'autorité régionale pourra réallouer certains budgets à des fonctions différentes, par

exemple en matière de dépenses d'immobilisation.

3.1.3 Il n'y a pas d'autonomie sans moyens

Une véritable régionalisation suppose de confier aux autorités régionales la gestion de ressources humaines et financières correspondant à leurs responsabilités.

Un gouvernement adéquate établira des mécanismes de décentralisation qui permettront aux responsables régionaux de gérer les ressources humaines et financières qui leur seront transférées.

Un gouvernement de l'ADQ permettra aux régions d'avoir accès à plusieurs sources de financement : transferts budgétaires de Québec, une partie du produit de la taxe de vente du Québec (TVQ) et une partie des redevances liées aux ressources naturelles.

Compte tenu de la diversité des régions, que ce soit sur le plan des recettes tirées de la TVQ ou de la dotation en ressources naturelles, l'ADQ estime que le financement des responsabilités dévolues aux régions devra nécessairement s'appuyer sur une combinaison de diverses sources de financement.

3.1.4 Un échéancier réaliste

Un gouvernement de l'ADQ s'engage sur un échéancier précis en matière de régionalisation. En 2003, il effectuera un exercice de transparence et rendra public un portrait des transferts interrégionaux. Pendant ce temps, les régions seront invitées à établir le niveau et le mode de régionalisation qui conviennent à leurs particularités. L'année 2004 sera une année de négociations et de conclusion des

premières ententes. Enfin, en 2005, les premières régions à avoir conclu la négociation pourront implanter l'entente-cadre et assumer leurs nouvelles responsabilités.

3.2 Soulager les contribuables municipaux

En 2001, le gouvernement du Parti québécois a implanté une réforme visant à renforcer certaines grandes villes du Québec et à générer des économies d'échelle. Cette réforme n'a pas livré les économies promises aux contribuables. Au contraire, le coût total des services municipaux a augmenté.

Un gouvernement adéquate corrigera les erreurs commises en défendant l'intérêt des contribuables municipaux. Il donnera aux élus municipaux les outils requis pour réduire le coût des services municipaux au Québec et mieux servir leurs résidents.

Un gouvernement adéquate donnera aux municipalités l'accès à la sous-traitance concurrentielle.

Il modifiera à cette fin le Code du travail de façon à permettre aux municipalités d'avoir accès à des marchés concurrentiels pour la fourniture de certains services municipaux comme la voirie, le déneigement, l'enlèvement des ordures ou l'entretien paysager. Au préalable, il vérifiera l'existence d'un marché concurrentiel, établira des garde-fous et renforcera les mécanismes de surveillance afin d'assurer l'intégrité du processus d'appel d'offres.

Un gouvernement adéquate permettra aux contribuables municipaux de profiter de l'attrition prévue parmi l'effectif des employés municipaux.

Une municipalité ne devrait pas être obligée d'embaucher des employés si le nombre de ceux-ci tombe en-deçà

du plancher d'emplois en raison de l'attrition.

Les municipalités, petites et grandes, sont assujetties à plusieurs dizaines de lois qui se chevauchent et s'entremêlent. Il n'est pas simple pour les élus et les secrétaires-trésoriers de s'y retrouver. Les responsables municipaux doivent demander des autorisations avant de faire quantité de gestes banals et routiniers. À travers l'ensemble des lois, nombre de dispositions ont perdu de leur pertinence au fil des ans.

Un gouvernement adéquate consolidera et simplifiera le plus possible l'ensemble des lois régissant le monde municipal.

Il permettra aussi aux municipalités dotées de structures démocratiques robustes d'accélérer leur processus décisionnel. Partout où cela est raisonnable, il mettra l'accent sur la transparence et la reddition des comptes *a posteriori* plutôt que sur les autorisations préalables.

Enfin, un gouvernement adéquate stabilisera les programmes d'aide aux infrastructures de toutes sortes, notamment les routes, les égouts et les aqueducs. Il atténuera, de concert avec le gouvernement fédéral, la fluctuation des investissements et préviendra l'influence du cycle électoral.

3.3 Transport : débloquer des mises en chantier

Les infrastructures de transport constituent toujours un ingrédient clé du développement économique. L'investissement en transport produit un rendement supérieur à la moyenne des investissements privés. Les besoins sont généralement bien connus et sont régulièrement réévalués. En ce qui a trait aux routes, plusieurs projets attendent depuis trop longtemps déjà, freinant de ce fait notre essor économique.

Dans les cas les plus graves, les embouteillages aux heures de pointe gaspillent notre temps précieux, imposent des coûts additionnels aux transporteurs et contribuent à augmenter notre production de CO₂.

3.3.1 Donner plus de choix aux conducteurs

Le gouvernement investit et construit au rythme de ses moyens limités, puisque les dépenses d'immobilisation sont directement passées à la dette publique, déjà trop onéreuse. Nous pouvons continuer ainsi à construire ou à rénover des infrastructures majeures au rythme limité de nos moyens collectifs. Nous pouvons aussi échapper à cette contrainte. Nous pourrions accélérer la mise en chantier de ces infrastructures si nous acceptons l'idée qu'une partie du financement provienne de frais d'utilisation.

L'ADQ croit qu'à certaines conditions, il pourrait être avantageux pour les Québécois de demander une contribution de l'utilisateur si celle-ci permettait de devancer la mise en chantier de grandes infrastructures de transport.

Parmi ces conditions, on s'assurera qu'il subsiste toujours une voie gratuite pour se rendre du point A au point B; les conducteurs auront toujours un choix. On s'assurera aussi que les frais d'utilisation soient clairement affectés au financement de l'infrastructure pour laquelle ils sont perçus. Enfin, on fera appel aux nouvelles technologies qui évitent au véhicule de devoir s'arrêter pour s'acquitter des frais d'utilisation. Plusieurs grands projets pourraient répondre à ces critères.

3.3.2 Travailler en collaboration avec le privé

Plusieurs projets majeurs pourraient donner lieu à des partenariats public-

250 lois touchent au monde municipal.

privé visant à partager les risques entre la collectivité et l'entreprise privée. Or, malgré l'adoption en 2000 d'une loi visant à baliser de tels partenariats, aucun projet n'a encore été réalisé en vertu de cette loi.

Un gouvernement adéquate fera l'essai de cette formule en gardant à l'esprit la primauté de l'intérêt des utilisateurs et des contribuables.

On fera jouer la concurrence pour améliorer le rapport qualité-prix. La propriété publique d'une infrastructure ne sera jamais définitivement aliénée. On cherchera à favoriser l'émergence d'une expertise locale en matière de gestion des risques associés aux grands projets. La population concernée sera consultée.

3.3.3 Stabiliser les dépenses, éviter les cycles électoraux

Curieusement, les budgets alloués à la construction des routes, notamment en région, connaissent parfois des sommets à l'approche des élections générales et des creux de vague aux lendemains de celles-ci. Ce cycle constitue une insulte à l'intelligence des électeurs et perturbe inutilement l'industrie des travaux publics.

Un gouvernement adéquate stabilisera le budget des routes sur la durée d'un mandat de gouvernement.

Il conservera cependant la possibilité d'accélérer les dépenses d'immobilisation en période de récession prolongée.

3.3.4 Donner aux régions la possibilité de devancer des travaux

Une région peut accorder une grande importance à un projet de route du point de vue de son développement économique. Cependant, les budgets annuels alloués par Québec imposent

un rythme de construction limité par les moyens de toute la collectivité.

Dans une perspective d'autonomie des régions, l'ADQ permettra aux autorités régionales de devancer la mise en chantier des projets d'infrastructure routière si elles assument le coût financier lié à ce devancement, le gouvernement continuant de payer pour la construction elle-même.

3.3.5 Rendre le transport en commun plus attrayant

Personne n'aime perdre son temps dans des embouteillages. Le meilleur moyen d'inciter les gens à se servir du transport en commun, c'est encore de leur offrir un service intéressant. Il reste beaucoup de travail à faire à cet égard pour compléter nos réseaux. À la périphérie de plusieurs grandes villes, les résidents de la banlieue et de la grande banlieue ne peuvent souvent se rendre à leur travail autrement qu'en automobile. Il faut mieux arrimer les réseaux de transport en commun des villes-centres et ceux de la banlieue. Il faut ajouter des corridors d'accès aux villes-centres dans les axes qui en sont encore dépourvus. Il faut enfin faire appel au moyen de transport le plus approprié, qu'il s'agisse de l'autobus, du train de banlieue, du train léger sur rail ou du monorail.

Un gouvernement de l'ADQ travaillera en premier lieu à améliorer l'offre de services de transport en commun.

En matière de financement du transport en commun, un gouvernement adéquate s'affaira à réduire les dépenses avant de demander aux utilisateurs, aux automobilistes ou à la collectivité de payer davantage.

L'ADQ estime en effet que des économies significatives pourraient être réa-

lisées en déléguant certaines fonctions inhérentes au transport en commun à des entreprises privées, à l'issue d'appels d'offres visant à faire jouer la concurrence. Il pourrait également être avantageux de créer un secteur témoin sous gestion privée, de manière à pouvoir faire des comparaisons avec le service actuel. Les autorités municipales conserveraient la propriété des réseaux et le pouvoir décisionnel ultime. La Suède a réalisé des économies appréciables de cette manière.

D'autres possibilités d'économies se trouvent dans l'intégration de certains services de transport en commun qui se superposent sur un territoire donné : transport adapté, transport scolaire, sociétés de transport municipales. Tout en répondant aux besoins particuliers des différentes clientèles, l'intégration permettrait dans certaines circonstances d'accroître le temps moyen d'utilisation des véhicules, de réduire les coûts et de rendre le service plus flexible.

Un gouvernement adéquate cherchera des occasions d'intégrer les services de transport en commun afin de rendre les services plus flexibles et de réduire les coûts, notamment en région.

Le financement du transport en commun doit continuer de provenir de trois sources : les utilisateurs, les automobilistes et la collectivité.

Un gouvernement adéquate rendra la contribution de l'automobiliste moins aveugle, plus axée sur les automobilistes qui seront susceptibles de choisir entre l'automobile et le transport en commun.

Compte tenu du déséquilibre fiscal existant entre Québec et Ottawa :

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec demandera au gouvernement fédéral de lui céder une part de son champ de

taxation de l'essence, afin de financer le transport en commun.

3.4 Environnement : préserver l'héritage

La pérennité de notre patrimoine naturel et la qualité de notre environnement sont des conditions essentielles de la prospérité à long terme du Québec. L'État, les entreprises et les citoyens ont une responsabilité commune en matière de protection de l'environnement. En plus de la protection de notre patrimoine forestier, nous identifions trois priorités environnementales auxquelles nous souhaitons nous attaquer. Premièrement, nous croyons qu'il est essentiel d'assurer une meilleure gestion des matières résiduelles. Nous souhaitons ensuite améliorer le financement du transport en commun. Nous estimons enfin que notre eau potable doit être mieux protégée.

3.4.1 Mieux gérer nos déchets

Au fil des ans, un nombre toujours plus important de Québécoises et de Québécois ont adopté le recyclage et le compostage. Cependant, il reste beaucoup à faire afin de diminuer le volume de l'enfouissement.

L'emballage parfois superflu des produits de consommation génère une quantité importante de déchets domestiques. Tous doivent en être conscients, en particulier les entreprises qui emballent leurs produits.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec sensibilisera les manufacturiers et les détaillants au coût environnemental des excès en matière d'emballage.

Par ailleurs, toujours afin de réduire le volume de déchets enfouis :

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec offrira un

soutien aux propriétaires fonciers désirant transformer des déchets organiques en compost.

Pour encourager le recyclage et la réutilisation du verre :

Un gouvernement de l'Action démocratique demandera à la SAQ de prendre l'initiative en collaboration avec Recyc-Québec, de mettre sur pied un plan d'action pour la gestion du verre postconsommation au Québec.

Enfin, il appliquera le règlement sur la récupération des huiles usées et mettra en place une solution pour prévenir l'enfouissement des piles.

3.4.2 Assainir l'air

Le Québec a appuyé les engagements de Kyoto concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un gouvernement adéquat honorera ces engagements.

Le Québec participera à la mise en application du système des droits d'émissions qui sera bientôt introduit par le gouvernement fédéral.

De plus, un gouvernement de l'ADQ incitera les propriétaires de véhicules à faire vérifier les émissions de polluants par leurs véhicules et à les réduire.

Par ailleurs, comme le domaine du transport est responsable d'au moins 40 % de nos émissions, nous n'aurons d'autre choix que d'encourager l'utilisation du transport en commun.

3.4.3 Protéger nos ressources en eau

Le Québec est privilégié puisqu'il dispose sur son territoire d'une réserve considérable d'eau potable, une ressource reconnue comme étant de

plus en plus rare. Après des années d'attente et de procrastination, le gouvernement du Québec a finalement dévoilé une politique nationale de l'eau dont nous partageons les objectifs, particulièrement en ce qui a trait à la gestion des bassins versants. Nous croyons que l'heure est maintenant à l'action.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec appliquera la politique nationale de l'eau.

3.4.4 Accroître l'efficacité du ministère de l'Environnement

L'État joue un rôle de premier plan dans la mise en pratique du développement durable. Il se doit de protéger adéquatement nos ressources. L'application de ce principe implique la fin du travail en silo des ministères. En plus de son rôle réglementaire, le ministère de l'Environnement doit avoir la capacité de travailler en collaboration avec les ministères à caractère économique, afin d'avoir une vision intégrée du développement.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec veillera à ce que le ministère de l'Environnement stimule l'innovation technologique et la recherche, afin de permettre un développement accru des entreprises œuvrant dans le domaine environnemental.

Étant donné la prépondérance de l'hydroélectricité dans nos sources d'énergie (98 %), le domaine du transport est responsable d'au moins 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre.

Certaines études attribuent à la pollution atmosphérique le décès prématuré d'environ 1000 Montréalais par année.

/ Santé

Retrouver l'accessibilité.



- 4.1 Libérer le talent des acteurs du milieu de la santé
- 4.2 Additionner la contribution du privé
- 4.3 Décentraliser et améliorer la gestion du système

**20 ans de
listes d'attente,
c'est assez !**

4. Santé : retrouver l'accessibilité

En dépit de tous ses beaux principes, notre système de santé n'est pas accessible en pratique. Les listes d'attente, l'engorgement des salles d'urgence et le manque de ressources un peu partout en témoignent.

Un gouvernement adéquate s'attaquera au problème en assurant une accessibilité réelle aux soins de santé.

Tout apport d'argent frais, bien qu'il procure assurément un soulagement temporaire, ne peut guérir les maux du système de santé. La santé est en voie d'accaparer une part toujours plus grande des revenus du gouvernement, aux dépens de ses autres missions. Et c'est toujours le même contribuable qui est sollicité! Pour guérir la santé, il faut descendre dans la salle des machines, changer les règles du jeu.

Un gouvernement adéquate agira selon trois orientations :

- **libérer le talent des acteurs du milieu de la santé;**
- **additionner la contribution du privé;**
- **décentraliser et améliorer la gestion du système de santé.**

4.1 Libérer le talent des acteurs du milieu de la santé

C'est le monde à l'envers : le système amène certains médecins spécialistes à offrir des soins primaires, certains omnipraticiens exécutent des tâches infirmières,

et des infirmières se chargent de tâches devant normalement être exécutées par des préposés aux bénéficiaires ou par du personnel administratif. Chacun de ces acteurs consacre une partie trop importante de son temps à des tâches ne faisant pas pleinement appel à ses compétences. Ce problème d'organisation du travail explique en partie les listes d'attente et l'engorgement des salles d'urgence.

L'ADQ désire recentrer le travail de chacun des acteurs du milieu de la santé sur les tâches spécifiques pour lesquelles ils ont été formés.

Libérer le talent, c'est confier plus de responsabilités, assouplir l'organisation du travail, fournir les informations nécessaires à l'accomplissement des tâches professionnelles, et valoriser la profession de chacun, de sorte qu'il ou elle ait envie d'investir son énergie au sein du réseau québécois de la santé.

4.1.1 Élargir l'accès aux soins de première ligne

30 % des Québécois restent sans médecin de famille. À ce jour, seulement 2 % des groupes de médecine familiale (GMF) prévus ont été accrédités. Les médecins sont réticents à y adhérer. L'approche bureaucratique a encore une fois échoué.

L'ADQ propose de miser sur les cliniques privées actuelles et les coopératives de santé, qui sont plus près des citoyens et auxquelles ces derniers sont déjà habitués. Ces cliniques et ces coopératives seront

700 médecins ont quitté le Québec depuis six ans

Selon une enquête de Conseil médical du Québec effectuée en 1995, 38 % des gens se rendent à l'urgence sans présenter de problème urgent. Il faut élargir les heures d'ouverture des cliniques.

la porte d'entrée du réseau de la santé. Afin de les rendre plus accessibles, un gouvernement de l'ADQ :

- 1. fournira du personnel infirmier de première ligne aux cliniques privées en échange d'une disponibilité de services sept jours sur sept, de 6 h à 22 h, avec et sans rendez-vous;**
- 2. offrira, dès le début de son mandat, un programme accéléré de soins de première ligne pour les infirmiers et les infirmières déjà en poste et intégrera au programme régulier de formation en soins infirmiers des cours relatifs aux soins de première ligne; et**
- 3. incitera financièrement les omnipraticiens à jouer un rôle de médecin de famille responsable du suivi de la clientèle, et les spécialistes à jouer un rôle de consultant auprès des omnipraticiens.**

Le gouvernement du Parti québécois a voulu faire des CLSC des fournisseurs de services de première ligne en compétition avec les cliniques privées. Un gouvernement de l'ADQ confiera plutôt un rôle complémentaire aux CLSC. Les professionnels du réseau pourront alors se concentrer sur les services de première ligne offerts aux personnes âgées et vulnérables, tels que les soins et le soutien à domicile et les services pour jeunes en difficulté.

4.1.2 Éliminer l'engorgement des salles d'urgence et la médecine de corridor

Le problème d'engorgement des salles d'urgence est intolérable : certains hôpitaux présentent un taux d'occupation de près de 200 %, et les délais d'attente à l'urgence peuvent dépasser 48 heures. La prolongation des heures d'ouverture des cliniques privées de

première ligne aura pour effet de diminuer l'engorgement des urgences, puisque plus de 30 % des gens se rendent à l'urgence sans présenter de problème urgent.

De plus, afin d'éliminer l'engorgement des urgences, l'ADQ favorise une meilleure utilisation des ressources infirmières.

Un gouvernement adéquat :

- 1. créera rapidement un programme de formation spécialisée en soins infirmiers d'urgence. Un infirmier ou une infirmière devra notamment être habilité à prescrire une radiographie s'il est évident que le patient en a besoin, à traiter des problèmes simples comme un rhume ou une brûlure superficielle, et à autoriser la prescription de certains médicaments;**
- 2. rémunérera le personnel infirmier spécialisé en soins d'urgence de manière à refléter ses responsabilités particulières;**
- 3. fournira un soutien technique et administratif aux infirmières afin de libérer leur talent et de leur permettre de se consacrer pleinement aux tâches pour lesquelles elles ont été formées;**
- 4. créera des unités transitoires connexes aux urgences de chaque hôpital, afin de préserver la dignité des patients en attente sur des civières dans les urgences.**

4.1.3 Investir dans les ressources technologiques

Le manque d'appareils médicaux dans les hôpitaux et leur vétusté limitent le nombre d'interventions pouvant être effectuées par les professionnels de la santé.

Un gouvernement adéquate investira dans les ressources technologiques de manière à aider les professionnels de la santé à accomplir leur travail plus efficacement.

À l'heure actuelle, trop de temps de travail est dépensé au profit de longues tâches administratives, faute d'équipement informatique. D'autre part, trop d'informations relatives aux patients sont perdues ou non communiquées lors d'un suivi parce qu'elles sont souvent écrites sur papier. Il s'agit là d'un réel gaspillage de temps et d'argent.

Un gouvernement de l'ADQ implantera un système informatique décentralisé permettant l'échange sécuritaire d'informations.

4.2 Additionner la contribution du privé

Les services du secteur privé peuvent venir s'ajouter à ceux fournis par le secteur public pour accroître l'offre globale de services dans le système de santé québécois et en améliorer l'accès. On aurait tort de s'en priver pour des raisons idéologiques. Cette addition comporte deux volets : d'une part la gestion de services de santé par une entreprise privée avec un financement par le gouvernement et, d'autre part, une gestion privée, avec un financement privé de la part de l'utilisateur.

Bien que ce dernier volet doive jouer un rôle limité au sein du réseau de la santé du Québec, l'ADQ préconise l'ouverture au financement privé afin de responsabiliser les gens par rapport aux coûts qu'entraîne la consommation de certains services ou produits médicaux qui ne sont pas médicalement requis.

4.2.1 Créer un partenariat avec des cliniques privées spécialisées et des coopératives de santé afin de diminuer les listes d'attente

Des listes d'attente pouvant dépasser les douze mois existent pour beaucoup d'interventions chirurgicales mineures et de services de diagnostic. La principale cause de ces listes est le manque de fonds, d'où le rationnement par la liste d'attente. Il y a mieux à faire que de simplement continuer d'ajouter de l'argent. La prestation de services en milieu privé coûte en moyenne 20 % de moins qu'en milieu public, cette économie pouvant dépasser 40 % dans le cas de l'opération de la cataracte.

Les interventions qui ne requièrent pas le plateau technique sophistiqué d'un hôpital, notamment les interventions chirurgicales mineures et certains services de diagnostic, peuvent être effectuées dans ces cliniques de façon aussi sécuritaire et avec la même qualité que dans le réseau public.

Un gouvernement adéquate :

- 1. permettra aux directions régionales et aux hôpitaux de conclure des ententes avec des cliniques spécialisées et des coopératives de santé afin que celles-ci réalisent un volume d'interventions chirurgicales mineures et de services de diagnostic. L'appel d'offres comportera des garanties de qualité et des délais précis à respecter pour la fourniture des services;**
- 2. créera un programme d'assurance qualité géré par les conseils de médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) régionaux;**
- 3. permettra aux gens de payer les frais accessoires, l'achat de médicaments (gouttes ophtalmologiques, anesthésiques) et les frais administratifs (pour l'ouverture du dossier ou la rédaction de formulaires).**

4.2.2 Additionner l'investissement privé et communautaire pour moderniser les immobilisations

Le problème de vétusté des immeubles est de plus en plus criant. Plusieurs hôpitaux sont mal équipés et inconfortables. Le gouvernement se révèle incapable de résoudre ce problème faute de budgets d'immobilisation. Il est grand temps d'appliquer les recommandations du rapport Clair qui invite le gouvernement à faire appel au secteur privé. C'est d'ailleurs la voie adoptée notamment par l'Ontario et certains pays européens dont la Suède, où la productivité d'un hôpital privé s'est accrue de 19 %.

Un gouvernement adéquate permettra à des regroupements privés et communautaires d'investir les sommes nécessaires pour bâtir et exploiter des établissements modernes, puis de les transférer au gouvernement au bout d'un certain temps.

Ces regroupements prendront en charge et mettront à profit la fonction hôtellerie, incluant l'alimentation et la buanderie. Les services cliniques seront toujours financés par l'État sur une base non lucrative.

4.2.3 Orienter le système sur la réduction de l'attente

Parmi les différents types de traitements, le facteur temps a une importance variable : en oncologie, il est plus souvent critique qu'une intervention électorale comme une cataracte. À l'heure actuelle, pour les interventions électorales, la plupart des gens n'ont pas d'autres choix que d'attendre qu'une place se libère dans le système public. S'ils trouvent l'attente trop longue et qu'ils sont prêts à payer, ils leur faut aller aux États-Unis ou trouver un des rares médecins désengagés du régime d'assurance-maladie qui exerce au Québec. Pourtant, plusieurs médecins

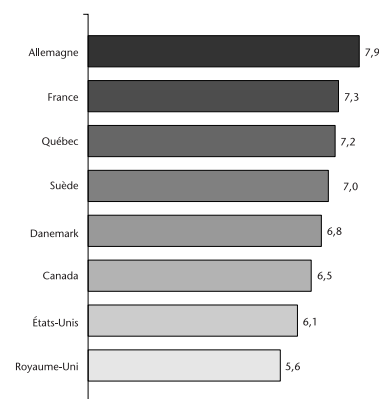
qui ont atteint leur plafond de facturation dans le système public pourraient être prêts à offrir leurs services en plus dans le privé. Or, la loi interdit aux médecins d'être rémunérés à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du régime d'assurance public.

Compte tenu de l'évolution constante des besoins en matière de santé, un gouvernement de l'ADQ :

- mettra en place un mécanisme permettant de préciser le délai raisonnable pour chaque type d'intervention. Les patients et les intervenants du monde de la santé auront donc des points de repère à l'aide desquels ils pourront évaluer les délais d'attente avérés;**
- indiquera aux patients quels sont les établissements et les cliniques les plus performants sur le plan des délais à l'aide d'indices et d'évaluations comparatives;**
- établira des mécanismes de financement qui inciteront les établissements et les cliniques à maximiser le nombre d'interventions fournies à l'intérieur des délais raisonnables et garantira ainsi l'accessibilité aux soins gratuits pour quiconque en a besoin;**
- travaillera à accroître la possibilité pour les gens de défrayer, sur une base volontaire, le coût total des services de santé qu'ils pourraient vouloir se procurer dans le secteur privé.**

Par ailleurs, l'ADQ constate que le récent rapport Romanow n'a pas proposé de solution pour adapter le système de santé canadien à l'explosion des coûts. Un gouvernement adéquate cherchera, en collaboration avec différents acteurs canadiens, à moderniser les modalités d'application de la

Dépenses publiques en santé en pourcentage du PIB, Québec, et pays de l'OCDE



Source : Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux

Loi canadienne sur la santé.

4.2.4 Stabiliser les dépenses en matière de médicaments en responsabilisant les professionnels et les usagers

Les dépenses pour les médicaments ont connu une hausse fulgurante depuis quelques années. Les usagers en paient le prix, leur prime d'assurance privée ou publique étant de plus en plus élevée. Pour stabiliser et réduire les dépenses en matière de médicaments, il faut sensibiliser les professionnels ainsi que les usagers à leur coût et promouvoir une utilisation efficace de ceux-ci.

Un gouvernement de l'ADQ :

- 1. proposera aux assureurs privés de partager les coûts d'études indépendantes pour déterminer le caractère coût-efficace des médicaments;**
- 2. remboursera les médicaments qui ne s'avèrent pas coût-efficace jusqu'à concurrence du coût du médicament le moins cher qui est équivalent sur le plan thérapeutique;**
- 3. demandera aux CMDP régionaux d'établir des lignes directrices favorisant la prescription de médicaments nécessaires aux patients;**
- 4. encadrera les activités de formation offertes par les compagnies pharmaceutiques et la pratique de distribution d'échantillons de médicaments;**
- 5. élargira le rôle des pharmaciens afin qu'ils puissent revoir l'utilisation des médicaments faite par certains consommateurs et qu'ils puissent renouveler une ordonnance échue pour un problème de santé connu;**

Grâce à ses universités, à ses centres de recherche et à plusieurs de ses entreprises innovatrices, le Québec est bien placé pour jouer un rôle important à l'échelle internationale dans les industries pharmaceutique, biotechnologique et des prothèses.

Un gouvernement adéquat :

6. consacrera une partie des économies réalisées à l'assurance-médicaments à accroître l'aide à la recherche et au développement dans l'industrie pharmaceutique novatrice, celle de la biotechnologie et celle des prothèses;

7. continuera d'accorder un avantage aux compagnies pharmaceutiques qui commercialisent des médicaments à la fois novateurs et coût-efficaces en les maintenant pendant 15 ans sur la liste des médicaments pleinement remboursés après leur entrée sur le marché.

4.2.5 Additionner la contribution du privé pour la prévention de l'obésité et des maladies qui en découlent

Activité physique — L'obésité est un problème qui touche de plus en plus de citoyens québécois, jeunes et moins jeunes. Compte tenu de l'ampleur du phénomène et de l'importance de ses conséquences tant sur la qualité de vie des citoyens québécois que sur les coûts qu'il engendre à long terme pour le système de santé, il est important de promouvoir et de financer l'activité physique.

Un gouvernement adéquat proposera aux écoles secondaires des fonds destinés spécifiquement aux activités physiques.

Alimentation — La consommation excessive d'aliments qualifiés de « fast-

Les maladies cardiovasculaires sont à l'origine de 36 % des décès, soit plus que toutes les autres causes de décès.

Le diabète de type II deviendra, à l'échelle internationale, la maladie n° 1, d'ici 2025.

food » est l'une des causes majeures d'embonpoint chez les Nord-Américains et entraîne des coûts significatifs pour notre société.

Un gouvernement de l'ADQ demandera aux restaurateurs qui font de la publicité télévisée pour ces mets à sensibiliser les jeunes aux risques associés à leur consommation excessive.

Réseau de prévention privé — Les maladies cardiovasculaires sont à l'origine de 36 % des décès. Le diabète de type II deviendra, à l'échelle internationale, la maladie numéro un, d'ici 2025. Il faut accroître l'effort de prévention de ces maladies découlant de l'obésité.

Un gouvernement de l'ADQ examinera les modes de financement qui faciliteraient l'addition d'un réseau de prévention privé à travers le Québec, notamment au sein de pharmacies.

4.3 Décentraliser et améliorer la gestion du système

4.3.1 Redonner le pouvoir aux régions

La réforme implantée par le gouvernement libéral en 1991 a donné lieu à de lourdes structures bureaucratiques régionales au lieu d'alléger la bureaucratie ministérielle centralisée. Les régies régionales sont venues ajouter un palier décisionnel et ont éloigné les décisions des professionnels qui œuvrent auprès des malades. Ces régies s'ajoutent aux multiples conseils d'administration des établissements qui, souvent, prennent des décisions en fonction de leur propre intérêt et non en fonction des intérêts de leur région. Enfin, la gestion en silo du personnel des établissements limite leur mobilité et ainsi leur capacité de répondre aux besoins particuliers et ponctuels des

clientèles régionales.

Un gouvernement de l'ADQ :

- **réduira la taille et le rôle décisionnel du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour en transférer une partie aux régions;**
- **abolira les régies régionales pour les remplacer par des directions régionales en santé souples et efficaces et disposant d'un pouvoir d'allocation budgétaire, notamment en matière de dépenses d'immobilisation;**
- **réunira les conseils de plusieurs établissements offrant des services complémentaires (CH, CLSC, CHSLD), en tenant compte de la situation particulière des institutions de la communauté anglophone et des communautés culturelles;**
- **regroupera, pour chacune des régions, l'ensemble des activités de gestion de la qualité et des activités professionnelles au sein de trois conseils professionnels régionaux : CMDP (médecins, dentistes et pharmaciens), CII (infirmières et infirmiers) et CM (autres professions de la santé);**
- **favorisera la mobilité du personnel au sein d'une même région;**
- **favorisera une intégration fonctionnelle des cliniques privées et des établissements publics de la santé, de façon à donner priorité au service à la clientèle.**

4.3.2 Éliminer la gestion en silo du personnel médical pour favoriser la prestation de soins intégrés en région

La gestion en silo du personnel des établissements limite leur mobilité et

En 1999-2000, près de 30 % des dépenses de rémunération dans les centres hospitaliers de la région de Montréal-Centre étaient consacrées aux heures non travaillées et aux charges sociales.

ainsi leur capacité de répondre aux besoins particuliers et ponctuels des clientèles régionales.

Un gouvernement adéquate favorisera le regroupement d'unités d'accréditation syndicale sur une base régionale ou sous-régionale.

4.3.3 Financer les établissements de santé en fonction des épisodes de soins

À l'heure actuelle, les hôpitaux et autres établissements de santé du Québec sont financés en fonction d'une base historique ou du nombre de lits autorisés au permis. Cette formule n'incite pas les établissements à maximiser le nombre d'épisodes de soins.

Un gouvernement adéquate reformera le mode de financement des établissements selon les recommandations du comité Bédard, de façon à leur accorder un montant forfaitaire pour chaque intervention ou épisode de soins.

/ Éducation
/ Langue
/ Culture

**Libérer
le talent.**



- 5.1 Éducation : les besoins des enfants et des jeunes d'abord
- 5.2 Maintenir la nette prépondérance du français
- 5.3 « Nous » comprend tous les Québécois
- 5.4 Un soutien indéfectible à la culture

**Le système
manque
d'oxygène.**

5. Éducation / langue et culture : libérer le talent

5.1 Éducation : les besoins des enfants et des jeunes d'abord

Dans une perspective humaniste, l'éducation vise d'abord à former des personnes responsables et bien outillées pour faire face à ce que la vie leur réserve. Pour avancer vers cette vision, un certain redressement s'impose. Il faut tout d'abord insister davantage sur l'effort comme moyen d'atteindre le succès. Nous devons aussi donner aux acteurs locaux de l'éducation — enseignants, directions d'école et conseils d'établissement — plus de liberté et de responsabilités afin qu'ils aient les moyens de relever ce défi. Il faudra notamment mettre tout en œuvre pour valoriser le rôle clé de l'enseignant et pour que l'enseignement reste la priorité numéro un.

5.1.1 Revaloriser la profession

Le professeur est le premier acteur de l'éducation, le premier contact avec l'élève, l'étudiant ou le parent.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec donnera aux enseignants une plus grande latitude dans l'application des programmes et dans le choix des moyens éducatifs.

Cette latitude ne doit cependant pas être troublée par d'incessantes réformes, à l'étude desquelles de longues heures doivent être consacrées aux dépens des élèves et des étudiants.

Tout en accomplissant les réformes en cours au primaire et au second-

aire, un gouvernement adéquat assurera une plus grande stabilité dans la définition des programmes de formation.

Comme partout, plus de liberté rime cependant avec plus de responsabilités. S'ils ont la liberté de l'enseignement, tous les professeurs ont cependant la responsabilité de la compétence.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec étendra donc au secteur collégial l'exigence de détenir un permis d'enseignement.

Si la qualité de l'enseignement et la compétence des enseignants vont de pair, il est clair que les enseignants doivent avoir l'obligation de mettre à jour leurs compétences de façon régulière.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec soumettra l'émission des permis d'enseignement aux niveaux primaire, secondaire et collégial à la participation à un programme de formation continue.

5.1.2 Plus de rigueur dans l'évaluation des apprentissages

Bien que généralement bien inspirée, la réforme du programme d'enseignement au primaire a déçu en matière d'évaluation. Pour atteindre l'excellence, il faut valoriser l'effort. Or, la juste reconnaissance de l'effort fourni par l'élève et l'étudiant passe par une évaluation claire

et rigoureuse du travail accompli.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec fera en sorte de rendre plus clairs pour les parents les bulletins scolaires du primaire et du secondaire.

On ne le dira jamais assez : nos programmes ne sont pas assez exigeants. Une bonne manière de contrer cette tendance est d'instaurer un plus grand nombre d'examen nationaux. L'examen national uniforme représente le complément indispensable de la diversification de l'offre de services éducatifs et de l'octroi aux écoles et aux enseignants d'une plus grande latitude dans l'interprétation des programmes d'enseignement. Il fournit aussi une base de comparaison objective entre des écoles situées dans des milieux socio-économiques comparables.

Un gouvernement adéquat instaurera de nouveaux examens nationaux pour certaines matières fondamentales, au primaire, au secondaire et au collégial.

5.1.3 Faire en sorte que les écoles aient les coudées franches

Pour répondre à la demande croissante des parents relativement à des projets éducatifs ou à des programmes particuliers à l'intérieur d'écoles de quartier, ainsi que pour avoir les moyens de relever le défi que posera l'octroi d'une plus grande liberté de choix aux parents, les écoles doivent avoir la latitude nécessaire pour adapter leur offre de services éducatifs. Pour lutter efficacement contre le décrochage, les directions d'école doivent aussi avoir une plus grande marge de manœuvre dans la sélection et l'affectation de leur personnel enseignant.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec confiera aux conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires des

responsabilités accrues dans la concrétisation des projets éducatifs.

Les conseils d'établissement auraient ainsi plus de latitude dans l'allocation du temps d'enseignement entre les matières, et dans le choix du niveau auquel une matière commence à s'enseigner.

Un gouvernement adéquat accordera aussi aux directions d'école plus de latitude sur le plan de l'embauche et de l'affectation de leur personnel enseignant.

Cette orientation entraînera une diversification de l'offre de services éducatifs en fonction des attentes de la communauté des parents.

La réussite éducative nécessite que tous mettent l'épaule à la roue. Par exemple, il est aberrant que les meilleurs enseignants travaillent souvent dans les écoles les plus faciles, tandis que les nouvelles recrues doivent commencer leur carrière dans les écoles les plus dures. On fait semblant que tous les enseignants ont les mêmes capacités. De même, malgré l'implantation d'un programme d'enseignement divisé en trois cycles de deux ans au primaire, un enseignant qui veut rester avec son groupe pendant la deuxième année d'un cycle se bute au droit de veto de l'enseignant en place.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec négociera avec les syndicats d'enseignants des modifications aux conventions collectives de manière à faire prévaloir les intérêts des enfants et des jeunes sur ceux du système.

5.1.4 Donner aux parents le pouvoir de choisir

Dans le système actuel, l'argent descend du Ministère vers les commissions scolaires, puis de celles-ci vers les éco-

les. Les parents, qui n'ont à peu près rien à payer, n'ont pas plus de pouvoir. S'ils sont insatisfaits de la qualité des services éducatifs, il ne leur reste que l'école privée avec ses frais de scolarité, et beaucoup n'ont pas les moyens d'assumer ces derniers. Pour leur part, les écoles voient une trop grande partie des budgets de l'éducation consommée au passage par leur commission scolaire. Il est possible de renverser complètement la pyramide du pouvoir dans le monde de l'éducation : faire entrer l'argent dans le système par les parents, puis par leur école. La commission scolaire continuera d'offrir aux écoles les services administratifs, logistiques et techniques dont elles ont besoin.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec implantera de façon graduelle et mesurée un système adapté de bons d'éducation à l'aide desquels les parents pourront obtenir des services éducatifs. La valeur du bon sera modulée selon les paramètres les plus pertinents. Pour débiter, les bons seront offerts à partir de 2004-2005 pour les élèves des écoles secondaires d'une région urbaine du Québec.

La valeur des bons d'étude sera modulée en fonction des individus auxquels ils se rattachent. Ainsi, les enfants ayant des besoins particuliers, les enfants en difficulté d'apprentissage par exemple, disposeront d'un bon d'une valeur substantiellement plus grande. Ils auront ainsi accès à des services d'orthophonie auxquels ils n'ont pas droit actuellement.

Les bons d'éducation seront de plus régionalisés, c'est-à-dire qu'ils permettront l'accès à toutes les écoles d'une région donnée. La valeur du bon sera également ajustée à la hausse en fonction de la faiblesse démographique de la région visée, afin de s'assurer de garder ouvertes les écoles en région.

Pour que les parents puissent effectivement choisir, trois conditions sont nécessaires : une diversité dans l'offre de services éducatifs, le pouvoir d'achat que constitue le bon et la capacité de comparer la qualité relative des différentes écoles.

Un gouvernement adéquat fournira aux parents l'information requise pour faire des choix éclairés en fonction de l'intérêt de leur enfant.

En même temps, cette information permettra aux écoles sises dans des milieux socioéconomiques comparables de se mesurer les unes aux autres et de s'inspirer des meilleures pratiques.

5.1.5 Réaffecter des ressources actuellement consacrées à l'administration à l'amélioration de l'enseignement

À l'intérieur de l'enveloppe budgétaire dévolue au secteur de l'éducation, un gouvernement de l'ADQ donnera la priorité à l'enseignement. Il ne créera pas de structures administratives nouvelles et cherchera à réduire, voire à supprimer, celles qui ne procurent pas de services directs à la population.

Il utilisera donc sa marge de manœuvre budgétaire en éducation en priorité pour favoriser l'ajout de temps d'enseignement et le renouvellement du corps professoral, par le biais de l'embauche et de la formation continue des professeurs.

5.1.6 Revaloriser les filières professionnelles

Un jeune qui choisit le secondaire général menant au diplôme d'études secondaire (D.E.S.), mais qui ne continue pas au cégep ou qui y décroche, éprouve plus de difficultés à se trouver un emploi que son camarade qui a choisi la formation professionnelle au

secondaire. La situation est la même pour le jeune qui choisit le cégep pré-universitaire mais qui ne poursuit pas à l'université ou qui y décroche, par rapport à celui qui choisit la formation technique au cégep.

Par ailleurs, les pénuries de main-d'œuvre naissantes dans plusieurs métiers et occupations techniques accentuent encore davantage la nécessité d'encourager plus de jeunes à choisir les filières professionnelles.

À la fois donc pour réduire le coût du décrochage et pour favoriser la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, on doit mettre en place un plan vigoureux de revalorisation de la formation professionnelle au secondaire et de la formation technique au collégial. Or, pour attirer plus de jeunes, la voie professionnelle doit devenir plus porteuse qu'actuellement. La possibilité de poursuivre facilement des études au niveau supérieur, qu'il s'agisse du collège ou de l'université, sans délai supplémentaire et dans une optique de filières d'enseignement, est selon nous l'avenue à privilégier.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec élargira les passerelles entre certains programmes professionnels du secondaire et du collégial et les programmes professionnels de niveau supérieur du même domaine.

Ainsi, les jeunes pourront choisir la formation professionnelle au secondaire ou la formation technique au collégial, tout en gardant les portes ouvertes pour l'avenir.

Ces possibilités accrues ne doivent cependant pas entraîner un nivellement pas le bas dans l'apprentissage des matières de base. Pour avoir accès au niveau d'enseignement supérieur, un jeune devra avoir réussi les préalables habituels.

Un gouvernement de l'ADQ facilitera les démarches des jeunes inscrits aux programmes professionnels du secondaire et du collégial, et qui voudraient peut-être s'inscrire au niveau supérieur, pour qu'ils puissent compléter leur formation dans les matières de base requises au niveau supérieur.

5.1.7 « Allez, les gars! »

N'ayons pas peur des mots : s'élevant à 41 %, le taux de décrochage des garçons au secondaire, largement supérieur à celui des filles, est un problème public à lui seul. Il faut donc y faire face de façon directe. Tout comme « Chapeau les filles » visait à intéresser celles-ci aux métiers non traditionnels, un changement de mentalité s'impose chez les garçons. Il faut valoriser leurs efforts et encourager l'esprit d'émulation. Sans croire qu'il s'agit d'une panacée, nous estimons qu'une telle approche saura raviver l'intérêt de certains garçons pour les matières enseignées.

Un gouvernement de l'ADQ s'attaquera spécifiquement au problème du décrochage chez les garçons au secondaire.

En particulier, il incitera plus d'hommes à faire carrière dans l'enseignement et facilitera leur embauche dans les écoles.

5.1.8 Mettre l'épaule à la roue pour les universités

La qualité de l'enseignement à l'université dépend de plusieurs facteurs, dont le niveau de financement des établissements et la compétence des professeurs en tant que pédagogues. Au cours des dernières décennies, les frais de scolarité ont été gelés, puis haussés abruptement, puis gelés de nouveau. Le financement public faisant défaut, les universités contournent le gel en imposant des frais afférents. L'ADQ

Le décrochage sévit toujours :

- en 1997-1998, 41 % des gars et 26 % des filles du secondaire ont décroché avant d'avoir obtenu leur diplôme ;
- en 1997, les gars en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation étaient deux fois plus nombreux que les filles.

propose de faire cesser ce manège et d'établir un cadre clair, étanche et prévisible à l'égard des frais de scolarité.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec adoptera une loi-cadre sur l'aide financière aux études, qui limitera l'augmentation des frais de scolarité en les indexant au coût de la vie.

Tant les professeurs que les étudiants ont à mettre l'épaule à la roue pour améliorer la qualité de l'enseignement. Nous croyons qu'il faut accorder plus d'importance à la performance et au mérite des professeurs en enseignement.

En contrepartie, un gouvernement de l'ADQ demandera aux universités d'instaurer des politiques significatives de valorisation de la performance des professeurs en enseignement.

Le renouvellement du corps professoral se pose avec une acuité particulière à l'université, alors que les diplômés de niveau doctoral se font rares.

Afin de former plus de professeurs d'université, un gouvernement de l'Action démocratique du Québec améliorera les programmes de bourses aux niveaux doctoral et post-doctoral.

5.2 Maintenir la nette prépondérance du français

Un gouvernement adéquate maintiendra la prépondérance claire et systématique de la langue française au Québec. L'ADQ ne prévoit pas modifier la politique linguistique.

Pour notre parti, c'est une simple question de nécessité qui résulte de la position particulière des Québécoises et des Québécois en Amérique du Nord. Ceux et celles qui ont fait le choix de s'établir au Québec et de contribuer à

le bâtir ont opté pour une société d'accueil dont la langue commune est le français. L'ADQ travaillera à ce qu'il y ait davantage d'immigrants dans les années à venir et que le Québec soit une société réellement accueillante, qui a confiance en son identité et qui est capable d'apprécier l'apport culturel des immigrants.

Par ailleurs, le français est l'affaire de tout le monde et doit faire l'objet d'un inlassable effort collectif. Il faut passer d'une position défensive à une approche globale de promotion de l'importance mais aussi de la qualité du français, s'appliquant notamment à tous les ordres du système d'éducation, au monde du travail et du commerce, à l'intégration des immigrants, ainsi qu'aux questions de citoyenneté.

5.3 « Nous » comprend tous les Québécois

Il n'y a pas deux ou trois sortes de Québécois. Il n'y en a qu'une seule : les citoyens résidant sur le territoire du Québec. L'ADQ veut que tous les Québécois se sentent chez eux, quelle que soit leur origine. Il faut fournir plus d'occasions aux membres de la communauté anglophone et des communautés culturelles de déployer leurs énergies et leurs talents ici. Il faut offrir aux jeunes de ces communautés des modèles de réussite et de bonnes raisons de faire leur vie ici. Tous les Québécois doivent avoir le sentiment d'être représentés dans les structures décisionnelles de l'État. La communauté anglophone et les communautés culturelles ont été tantôt ignorées, tantôt prises pour acquises.

Un gouvernement adéquate utilisera son pouvoir de nomination, afin que nos institutions reflètent mieux l'importance des communautés anglophone et culturelles au Québec.

5.4 Un soutien indéfectible à la culture

Le dynamisme et la prospérité d'un peuple se mesurent non seulement par son niveau de vie, mais aussi par sa confiance en son avenir et par sa capacité de rêver. À ce chapitre, le Québec peut compter sur un bouillonnement culturel et sur l'immense talent de nombreux créateurs. La vie culturelle de la société québécoise est riche et diversifiée. L'État doit cependant soutenir plus efficacement nos artistes. Il s'agit d'une mission fondamentale du seul État francophone en Amérique du Nord pour que notre culture et notre identité rayonnent davantage.

Loin d'être l'apanage de quelques élus, la culture est au Québec fondamentalement démocratique et en constante évolution, somme de toutes les mémoires qui ont traversé son espace au cours des 400 dernières années et des tendances nouvelles qui l'interpellent en cette ère d'effervescence technologique et d'ouverture sur le monde.

Le Québec se trouve aujourd'hui au confluent d'un double défi culturel qui le convie à l'action sur la scène internationale comme nationale. Aussi, le Québec moderne se doit d'être aux premières loges du combat collectif mené pour le respect de la diversité culturelle à l'échelle mondiale. Il doit, par ailleurs, mieux soutenir ses propres créateurs pour qu'ils soient libres de bousculer et de dénoncer, d'imaginer, de faire rêver et de construire, sans être soumis à quelque idéologie ou projet politique que ce soit. C'est ce respect de la culture et de ceux qui la font que nous entendons promouvoir.

5.4.1 La priorité aux créateurs

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec accordera la priorité aux créateurs, à leur démarche artistique et à la pleine reconnaissance de leurs droits comme de leurs respon-

sabilités. La précarité des conditions dans lesquelles ils évoluent sera pour nous une préoccupation importante.

Nous souhaitons notamment créer un statut de travailleur autonome dans le domaine culturel appuyé par des mesures fiscales spécifiques, telles que l'instauration des règles d'étalement fiscal des revenus des artistes qui viennent corriger les déséquilibres souvent importants survenant d'une année à l'autre.

Dans cette optique, un gouvernement de l'Action démocratique du Québec :

- 1. révisera les lois portant sur le statut de l'artiste, afin d'en augmenter la portée et d'introduire un cadre fiscal spécifique équitable pour les artistes;**
- 2. simplifiera les mécanismes d'attribution de l'aide financière sélective aux artistes et instaurera des mesures de dotation triennale pour les organisations sous la juridiction du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ);**
- 3. augmentera le soutien direct aux créateurs, notamment en réaffectant à cette mission des sommes actuellement consacrées à des structures ayant perdu de leur pertinence avec le temps.**

5.4.2 Élargir l'accès à la culture

La culture étant porteuse de sens et de valeurs, elle doit jouer un rôle prioritaire dans l'éducation et accompagner les étudiantes et les étudiants du Québec tout au long de leur formation académique. Des protocoles existent déjà et les programmes en place, de même que les activités parascolaires, remplissent en partie cette tâche, démystifiant nombre de formes que prend la culture tout en permettant aux jeunes de développer leur sens critique. Nous

croions cependant qu'il faut aller plus loin.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec élaborera une politique nationale d'accès à la culture.

L'ADQ favorisera notamment une présence accrue de la culture dans les programmes d'enseignement et dans le milieu étudiant. La présence accrue de la culture auprès des jeunes pourra sans aucun doute bénéficier à toute la société, tout en créant des liens indéfectibles entre les artistes et le jeune public.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec entend également partager avec les régions les responsabilités et les fonds disponibles pour le secteur culturel.

Et cela, dans l'optique d'un développement qui tienne compte de leurs spécificités et pour assurer la vitalité d'une masse critique d'artistes vivant pleinement de leur art.

5.4.3 Promouvoir la diversité culturelle

Le principe de la « diversité culturelle » stipule que la culture ne peut pas et ne doit pas être régie par les traités et les lois internationales s'appliquant aux échanges commerciaux. Au contraire, elle doit en être soustraite afin d'éviter que les lois du marché, dans le cadre actuel de libéralisation des échanges, n'aient pour effet d'étouffer cette immense richesse que constitue la diversité mondiale des cultures. L'avenir et l'épanouissement de la culture québécoise dépendent en grande partie du dynamisme culturel local, ainsi que de la reconnaissance de ce principe et de son adoption par l'ensemble des pays comme étant la règle qui régit la circulation des biens et des services culturels à l'échelle mondiale. C'est

pourquoi le Québec se doit d'assumer pleinement son rôle de leader dans ce dossier par des efforts de promotion dans tous les forums nationaux et internationaux.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec s'opposera à la libéralisation, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, du commerce en matière de biens et de services culturels.

Et ce, afin de ne pas compromettre l'efficacité des instruments visant la promotion et le soutien de la diversité culturelle.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec s'assurera que la Coalition pour la diversité culturelle dispose des moyens nécessaires pour continuer à jouer un rôle de premier plan relativement à cette question.

/ Famille
/ Aînés
/ Action
communautaire
/ Sécurité
du revenu

**Se faire
confiance.**



**La bureaucratie
décide
à notre place.**

- 6.1 Faire le pont entre les générations
- 6.2 Adapter le travail à la famille
- 6.3 Les jeunes en difficulté : prévenir en amont
- 6.4 Mobiliser les aidants naturels dans la prévention du suicide
- 6.5 La solidarité intergénérationnelle à la maison
- 6.6 Appuyer l'initiative communautaire
- 6.7 Sécurité du revenu : éviter la trappe de la pauvreté

6. Famille / aînés / action communautaire et sécurité du revenu : se faire confiance

6.1 Faire le pont entre les générations

La famille sous toutes ses formes est le battement de cœur qui donne vie à une société en santé. Elle constitue une cellule fondamentale. Elle est le lieu où s'exprime la solidarité intergénérationnelle, de la transmission des valeurs, d'éducation pour les enfants et de l'exercice de la solidarité, où on apprend les principes de droits et de responsabilités. Dans les faits, la place accordée à la famille est le reflet des valeurs de la société. Dans le contexte québécois, l'État doit remettre l'argent dans les poches des familles, mais il doit le faire dans le respect de la diversité des besoins des parents.

En raison du vieillissement de la population et du faible taux de natalité, le visage des familles québécoises va considérablement changer. Ce défi de taille exige de nouvelles solidarités et un nouveau partage des responsabilités entre l'État, la communauté et les citoyens. La famille comme entité est grandement sollicitée dans ce nouvel équilibre à créer. La famille innove, elle s'organise et se crée de nouveaux modèles pour répondre à ses besoins. L'État doit être à l'écoute et offrir la souplesse nécessaire pour laisser les nouveaux besoins des familles s'exprimer librement et appuyer les initiatives. La communauté doit avoir les outils et les ressources nécessaires pour accompagner et épauler les familles au cours de cette période de transition. Si l'État peut contribuer et être un modèle, il ne peut cependant relever seul l'ensemble des défis. Il appartient à tous et chacun de faire en sorte que la famille

occupe une place de premier plan au Québec.

6.2 Adapter le travail à la famille

Désirer un enfant ne suffit plus. Pour passer du rêve à la réalité, il faut réussir à harmoniser travail et famille, et faire des choix. Cet exercice de jonglerie n'est pas simple tant sur le plan de la gestion financière que sur celui du temps. L'État doit prendre différentes mesures qui permettront d'accompagner les familles dans ce choix, comme dans celui de prendre soin d'un parent âgé.

6.2.1 Bonifier le congé parental, sans plus tarder

Le gouvernement du Québec poursuit actuellement le gouvernement fédéral pour obtenir le rapatriement du programme de congés parentaux. Pendant ce temps, il refuse d'aider concrètement les familles québécoises tandis qu'il en aurait les moyens.

Tout en continuant de réclamer du gouvernement fédéral le rapatriement du programme de congés parentaux, un gouvernement adéquate bonifiera sans plus tarder le congé parental pour la naissance ou l'adoption d'un enfant.

6.2.2 Une vraie banque de congés flottants

Les enfants n'ont pas toujours besoin de leurs parents le même jour de la

semaine à longueur d'année. Le quotidien apportant son lot d'imprévus, l'ADQ privilégie la création d'une véritable banque de congés flottants, dont une partie pourrait être rémunérée, de préférence à un modèle inflexible. La Loi sur les normes du travail, qui concerne 55 % des salariés du Québec, accorde à l'employé 10 jours de congé non rémunérés pour des obligations familiales auprès de son enfant ou d'un parent âgé.

Un gouvernement de l'ADQ modifiera la Loi sur les normes du travail de manière à faciliter l'exercice du droit pour une personne de s'absenter de son travail pour remplir des obligations familiales.

L'ADQ préconise une formule de coassurance entre l'employé et l'employeur : les jours de congé demandés à l'employeur à des fins de responsabilité familiale seront non rémunérés et rémunérés en alternance.

6.2.3 Respecter les choix des parents quant au mode de garde

Mettre tous ses œufs dans le même panier n'a jamais été une bonne idée. C'est pourtant ce qu'a fait le gouvernement du Québec en étatisant les garderies pour en faire des centres de la petite enfance (CPE). Le modèle unique, rigide, et la concentration des moyens financiers dans ce seul réseau ont réduit la latitude de nombreuses familles. Le gouvernement s'est rendu responsable d'une autre liste d'attente. Pour répondre aux besoins multiples des parents, il est essentiel de diversifier l'offre de service.

Un gouvernement de l'ADQ maintiendra les garderies à 5 \$ tout en soutenant d'autres choix qui pourraient être faits par la famille. La subvention actuellement versée par le gouvernement aux garderies sera plutôt remise aux parents sous forme de bon.

Les parents qui gardent eux-mêmes leur enfant pourront en encaisser une partie.

6.2.4 Consolider le rôle des organismes d'aide familiale

Les Maisons de la famille et plusieurs autres types d'organismes venant en aide aux familles jouent un rôle utile dans leur communauté, notamment auprès des mères qui gardent elles-mêmes leurs enfants. Les parents y échangent et y trouvent des renseignements sur la parentalité et les services de soutien.

Un gouvernement de l'ADQ consolidera le financement de base des organismes œuvrant auprès des familles.

On les invitera à offrir des services accessibles à toutes les familles, comme l'apprentissage et l'alphabétisation, l'intervention précoce auprès des enfants présentant des défis particuliers, le soutien au rôle parental et un service de halte-garderie. Compléments des CPE, les organismes d'aide familiale pourront également encaisser une partie de la valeur du bon de garde des parents qui choisissent de garder leur enfant à la maison.

6.3 Les jeunes en difficulté : prévenir en amont

Les centres jeunesse continuent d'accueillir une clientèle de plus en plus nombreuse. L'ADQ veut améliorer la prévention en amont.

Un gouvernement adéquat :

- **augmentera le nombre de familles d'accueil qui s'occupent d'une clientèle de mineurs, de plus en plus jeunes;**
- **appuiera les centres jeunesse dans leur fonction d'animation et**

de soutien aux familles d'accueil;

- réintégrera, dans les milieux scolaires, des services de dépistage et d'intervention précoces des troubles psychosociaux;
- appuiera le développement d'un réseau de travailleurs communautaires aptes à intervenir précocement auprès des jeunes à risque.

6.4 Mobiliser les aidants naturels dans la prévention du suicide

Un gouvernement de l'ADQ mobilisera et formera les acteurs du secteur de la santé, du secteur communautaire, du secteur de l'éducation et du service de police afin d'améliorer le dépistage des candidats au suicide.

Il utilisera l'Internet pour inciter les jeunes à participer à leur dépistage. Il mettra en place des mesures de suivi après le dépistage, tant en milieu scolaire et communautaire que sur le plan des soins de santé mentale.

6.5 La solidarité intergénérationnelle à la maison

Un gouvernement de l'ADQ favorisera les soins et le soutien à domicile pour les personnes âgées et handicapées. Il assurera aussi un réseau de répit pour les familles responsables de personnes non autonomes.

Devant le vieillissement de la population, l'acquisition d'une maison intergénérationnelle s'avère une solution avantageuse pour plusieurs familles. En favorisant l'entraide entre les générations, ce type de maison procure des avantages à la fois sur le plan familial et de la santé publique. Il facilite aussi le maintien à domicile d'une personne âgée.

Un gouvernement adéquat appuiera les citoyennes et les citoyens qui désirent faire l'acquisition d'une maison intergénérationnelle.

6.6 Appuyer l'initiative communautaire

C'est connu, les membres d'une communauté n'attendent pas toujours l'État pour agir. Ils déterminent un besoin, se mobilisent et mettent en oeuvre un projet pour y répondre. Ce faisant, ils innovent et créent de nouvelles offres de services.

De nombreux organismes communautaires ont déjà démontré leur aptitude à fournir une foule de services de proximité, notamment dans des domaines comme l'assistance à la famille, les soins à domicile pour les personnes âgées et les autres services sociaux, l'insertion ou la réintégration dans le marché du travail, l'assistance aux personnes itinérantes, l'accueil et l'aide à l'établissement des immigrants. L'État n'est souvent pas le mieux placé pour fournir le service dans ces domaines. Un établissement public, un ministère ou une municipalité devraient avoir le droit de faire appel à un organisme communautaire pour fournir un service public lorsque celui-ci en a les capacités.

Un gouvernement adéquat reconnaîtra et fera davantage appel à l'apport des organismes communautaires pour améliorer les services à la population.

Pour voir le jour, les entreprises d'économie sociale, comme toutes entreprises, ont besoin de financement. Les institutions financières, avec leur barème et leur modèle d'évaluation traditionnels, répondent difficilement à la demande.

Depuis une décennie, le taux de suicide a augmenté de près de 20 %. Depuis cinq ans, 7 000 personnes, surtout des hommes, ont fait le choix de s'enlever la vie. Il faut mobiliser la population et mieux coordonner les mesures de prévention.

Un gouvernement de l'ADQ verra à assurer la capitalisation du Réseau d'investissement social Québec (RISQ).

6.7 Sécurité du revenu : éviter la trappe de la pauvreté

6.7.1 Encourager les prestataires de l'assistance-emploi à travailler

L'assistance-emploi (autrefois appelée aide sociale) agit comme une trappe : une fois qu'une personne y a eu recours, les règles du jeu la pénalisent sévèrement si elle essaie de gagner de l'argent en travaillant. Si elle gagne plus de 200 dollars par mois, elle perdra tout le fruit de son travail puisque sa prestation de base sera réduite dollar pour dollar. Donc, à moins que le prestataire ne trouve d'un seul coup un emploi stable dont il tirera un revenu largement supérieur à la prestation totale, ce qui est rare, le système l'incite à rester inactif ou à travailler au noir.

L'ADQ croit qu'il faut prioritairement aider les prestataires de l'assistance-emploi à rester actifs et à résister à la tentation de l'économie souterraine.

Un gouvernement de l'ADQ progressera vers un revenu minimum du citoyen en réduisant graduellement le taux de récupération de la prestation de base, de manière à encourager les prestataires à travailler et à déclarer leur revenu de travail, même si celui-ci ne procure qu'un revenu modeste.

On progressera ainsi vers un filet de sécurité sociale continu qui englobera les autres programmes sociaux venant en aide aux travailleurs à faibles revenus. Cet assouplissement s'appliquera en premier lieu aux prestataires qui ont recours à l'assistance-emploi pour la première fois, quel que soit leur âge. Il s'agit de faire un effort spécial auprès

de ceux qui ne sont pas encore tombés dans la trappe de la dépendance. L'assouplissement sera en outre réservé aux prestataires qui se prévalent d'un service de formation ou d'aide à l'employabilité mis à leur disposition.

6.7.2 Donner aux prestataires l'occasion d'aider

La mesure proposée ci-dessus vise à faciliter la sortie de l'assistance-emploi.

Par ailleurs, au moment de l'entrée, il y a aussi lieu de proposer aux nouveaux prestataires les plus aptes au travail autre chose que l'assistance ou la recherche d'un emploi régulier : l'occasion de contribuer volontairement au bien-être de leurs concitoyens.

Quand il s'agit d'encourager les prestataires à demeurer actifs en contribuant au bien-être de leurs concitoyens, le principal défi est de trouver assez de lieux pour leur en donner l'occasion. Mais faute d'organisation, la voie la plus facile a toujours été de simplement leur poster un chèque.

Un gouvernement de l'ADQ demandera aux municipalités, aux hôpitaux, aux centres d'accueil et d'hébergement, aux CLSC, aux commissions scolaires et, bien sûr, aux organismes communautaires (qui le font déjà) de fournir aux prestataires de l'assistance-emploi des occasions de rendre service à leur communauté et en particulier à leurs concitoyens malades, âgés ou démunis.

En même temps, il s'agit de créer à l'intention des prestataires des occasions de les sortir de leur isolement, de rencontrer des gens et d'acquérir des compétences qualifiantes. Le système de reconnaissance des compétences proposé précédemment permettra aux organismes participants de reconnaître les compétences acquises par les prestataires, ce qui les aidera à réinté-

grer le marché de l'emploi. Par ailleurs, un gouvernement de l'Action démocratique verra à valoriser le travail et l'apprentissage des prestataires de l'assistance-emploi en leur accordant un statut de salarié-apprenti.

De toute évidence, les services que rendront les prestataires de l'assistance-emploi à la communauté pourraient théoriquement faire l'objet d'emplois rémunérés à temps plein. Mais ces postes n'existent pas, et dans le contexte de nos finances publiques, ils ne seront probablement jamais créés à l'aide de fonds publics. Dans ces conditions, la véritable solidarité n'est pas d'élargir le fossé entre les prestataires et les travailleurs mais bien de le rétrécir. Ce n'est pas d'ériger des barrières artificielles entre nos concitoyens qui ont besoin d'aide et ceux qui sont à même d'en donner, mais plutôt de supprimer ces barrières. Une société solidaire en est une où chacun assume sa part de responsabilités : l'État paie, les organismes et les établissements s'ouvrent aux exclus, les prestataires contribuent au bien-être de la communauté. Il faudra que tous les acteurs du monde du travail fassent preuve de souplesse afin de contribuer à la réintégration des prestataires.

/ Finances publiques
/ Réforme
de l'administration
/ Gouvernement
en ligne

**De la rigueur.
Maintenant.**



- 7.1 Alléger le fardeau fiscal des particuliers
- 7.2 Administration publique
- 7.3 Gouvernement en ligne : redonner aux gens leur temps précieux
- 7.4 Cadre financier : se donner les moyens de nos ambitions

**Les vieux partis
hypothèquent
la prochaine
génération pour
gagner l'élection.**

7. Finances publiques / administration publique et gouvernement numérique : de la rigueur, maintenant

7.1 Alléger le fardeau fiscal des particuliers

À mesure que la fiscalité s'alourdit, les gens s'y soumettent de moins en moins, refusant de s'engager dans des activités productives et s'adonnant à l'évasion et à l'évitement fiscaux, ce qui entraîne une diminution des recettes fiscales. Plus les taux sont élevés, moins les gens ont intérêt à travailler ou à déclarer leurs revenus.

La fiscalité des contribuables, en particulier le taux marginal d'imposition, détermine en grande partie les millions de décisions individuelles d'allocation de temps, d'investissement et de placement qui accélèrent ou freinent l'activité économique. Dans un contexte de vieillissement et de raréfaction de la main-d'œuvre, il faut inciter les gens à augmenter volontairement leur offre de travail. Pour libérer le moteur de la croissance, il n'y a rien comme de lui donner de l'air!

Parallèlement à des taux marginaux élevés par rapport à ceux des États et des provinces voisins, la fiscalité des particuliers compte 140 dépenses fiscales de toutes sortes qui permettent à certaines catégories de contribuables de réduire leurs impôts à payer. L'ensemble de ces dépenses fiscales, à l'exception du REER et du RPA, retranche 5,5 milliards des recettes du gouvernement.

Il est temps de renverser la dérive vers le traitement fiscal sur mesure pour chaque catégorie socio-économique. Il faut revenir au principe de la généralité des taxes. La réduction du nombre de

dépenses fiscales, ou la réduction de leur ampleur, éliminerait plusieurs distorsions dans le système. Cela permettrait aussi de réorienter les énergies et l'argent qu'on consacre actuellement au respect de nos obligations fiscales et à la recherche d'abris vers des fins plus productives.

Un gouvernement adéquat réduira le fardeau fiscal des particuliers et simplifiera le régime d'imposition.

La réduction des taux, de même que le relèvement graduel des seuils à partir desquels s'appliquent les différents taux constituent des moyens d'arriver à cette fin.

7.2 Administration publique

À l'époque de la Révolution tranquille, l'État du Québec a été un acteur indispensable dans la modernisation de notre société. À l'époque de la mondialisation qui va en s'accéléralant, l'État va rester intimement associé au repositionnement nécessaire du Québec pour que notre communauté politique parvienne à relever les défis du XXI^e siècle.

Vu la situation du Québec en Amérique, l'État québécois devra toujours avoir une épine dorsale forte : il ne saurait en être autrement.

Chez nous, cependant, l'État a pris de mauvaises habitudes. Il s'est alourdi en s'éloignant de ses fonctions premières et des besoins des citoyennes et des citoyens.

Le 3 juillet 2002, jour de la libération fiscale au Québec : les Québécois cessaient enfin de travailler pour l'un ou l'autre des niveaux de gouvernement et commençaient à travailler pour eux-mêmes. En 1981, ce jour était le 7 juin. En 20 ans, l'État a graduellement prélevé un mois de plus du produit de notre travail.

Malgré les réductions prévues depuis quelques années, le Québec reste la juridiction qui impose le plus le revenu, notamment les revenus moyens et supérieurs.

La complexité de notre régime fiscal oblige trois contribuables sur cinq à faire appel à un professionnel pour préparer leurs déclarations de revenus, même si 40 % des contribuables ne paient pas d'impôt!

Un gouvernement de l'ADQ fera en sorte que la lourdeur bureaucratique cède la place à l'innovation et à la disponibilité de la fonction publique.

Faire en sorte que la fonction publique soit dynamique, compétente et vouée au service des citoyens, telle est l'une des premières responsabilités de l'État.

Un gouvernement adéquate veillera à cultiver et à renforcer un véritable esprit de service public dans tous les réseaux de l'appareil gouvernemental.

Un État moins envahissant, faisant davantage confiance aux citoyens, sera mieux à même d'anticiper, de prévoir et d'accompagner les initiatives des individus et des groupes. Ce sera un État qui fera notre fierté et qui sera un instrument d'espoir pour l'avenir du Québec.

7.2.1 Réaffecter les budgets vers des dépenses stratégiques

Les priorités changent avec le temps. Ce qui pouvait être prioritaire il y a 10, 20 ou 30 ans ne l'est souvent plus aujourd'hui. Cela paraît évident. Mais en pratique, le réflexe est toujours d'ajouter des responsabilités à l'État, jamais d'en retrancher.

Un gouvernement de l'ADQ entend mettre fin à l'accumulation automatique de programmes.

Outre ses dépenses de programmes d'environ 45 milliards de dollars en 2003, le gouvernement renonce aussi à plus de 12 milliards en recettes à travers 275 dépenses fiscales de toutes sortes, dont les 140 dans le régime d'imposition des particuliers. Il s'agit de concessions, de crédits, de déductions, de détaxations, d'exemptions, d'exonérations, de remboursements ou de reports qui valent à leur bénéficiaire un allègement fiscal.

Un gouvernement de l'ADQ réexaminera l'ensemble des dépenses de programmes et des dépenses fiscales pour cerner leur apport réel au bien-être des citoyens, les ordonnera par ordre décroissant de priorité, et se résoudra à supprimer les derniers. Les sommes économisées seront réaffectées aux engagements électoraux.

De plus, pour prévenir l'accumulation de programmes dans l'avenir, un gouvernement adéquate intégrera dans tout nouveau programme de dépenses et dans toute nouvelle dépense fiscale une clause crépusculaire qui mettra automatiquement fin à celui-ci après cinq ans, à moins qu'il ait été approuvé de nouveau par le gouvernement.

7.2.2 Réduire le coût des services publics

Le gouvernement a la responsabilité envers les contribuables de constamment chercher des moyens d'améliorer le rapport performance-coût dans les services publics. Ce n'est pas parce qu'un service public est important pour la population, fût-ce la santé ou l'éducation, qu'il doit être exempté d'un examen rigoureux visant à trouver de nouvelles façons de faire plus efficaces.

Un gouvernement de l'ADQ entend en particulier explorer d'autres modes de production des services publics qui stimulent l'initiative chez les producteurs et qui font jouer la concurrence en faveur des usagers et des contribuables.

7.2.3 Faire jouer la concurrence en faveur des contribuables

La plupart des services publics sont constitués d'un ensemble de fonctions pour lesquelles il existe un marché concurrentiel. Dans les hôpitaux par exemple, il peut s'agir des services d'hôtellerie, de buanderie, d'entretien ména-

ger. Dans les municipalités, on pense à la voirie, à l'enlèvement des ordures, au déneigement, à l'entretien paysager. Dans les sociétés d'État et les établissements publics de toutes sortes, il serait également possible d'ouvrir certaines fonctions à la concurrence comme la gestion immobilière, les services administratifs, les services d'approvisionnement. Dans tous les cas, il s'agit de supprimer le monopole sur l'offre que détiennent certains groupes d'employés et d'assujettir ces derniers à la discipline de la concurrence.

La concurrence produit deux effets positifs. D'une part, elle exercera une pression à la baisse sur le coût des services publics au profit des usagers et des contribuables. D'autre part, elle permettra d'introduire des technologies nouvelles, des modes innovateurs d'organisation du travail et de nouvelles méthodes de gestion que les soumissionnaires ont déjà mises au point sur leurs marchés respectifs.

Pour ce faire, un gouvernement de l'ADQ :

- **s'assurera d'abord de l'existence des conditions d'une saine concurrence, notamment des systèmes d'appels d'offres permettant d'assurer la probité en matière d'attribution de contrats;**
- **facilitera l'accès à la sous-traitance concurrentielle, tel qu'il a été proposé précédemment.**

Plusieurs juridictions qui ont fait appel à la concurrence pour réduire le coût des services publics ont dû, afin de surmonter les résistances initiales, obliger leurs établissements, leurs municipalités ou leurs sociétés d'État à émettre des appels d'offres.

Un gouvernement de l'ADQ obligera graduellement les entités visées à faire des appels d'offres pour certaines fonctions.

Au-delà de la sous-traitance ou de l'impartition, il y a lieu de vérifier si le recours plus fréquent aux partenariats entre un ministère et organisme et une entreprise privée pourrait faire diminuer le coût des services publics ou des infrastructures. Dans une entente de partenariat, visant par exemple la construction et l'exploitation d'un ouvrage de génie civil ou d'un centre d'hébergement, le risque est habituellement partagé entre les partenaires. Plus l'investissement initial est grand, plus il faut une perspective à long terme.

Un gouvernement de l'ADQ :

- **mettre au point des indicateurs de performance, signalera son ouverture au principe du partenariat public-privé et invitera le secteur privé à lui démontrer dans quelle mesure de tels partenariats pourraient avantager les usagers des services publics et les contribuables;**
- **offrira aux groupes d'employés visés par les partenariats la possibilité de se constituer en entreprise ou en coopérative, avec l'aide des différents organismes voués au démarrage d'entreprises financés par le gouvernement, comme les fonds de travailleurs.**

7.2.4 Effectuer une révision systématique

Le gouvernement ne doit pas avoir d'idée préconçue en faveur de l'un ou l'autre mode de production, qu'il s'agisse de la fourniture directe, de l'impartition concurrentielle ou des différentes formes de partenariats publics-privés. Chaque service public doit faire l'objet d'une évaluation propre dont l'objectif ultime est de déterminer s'il y a une manière plus efficace de fournir le service.

Un gouvernement de l'ADQ effectuera un examen systématique pour déterminer ceux qui pourraient

faire l'objet d'une impartition concurrentielle ou de partenariats publics-privés.

Plusieurs juridictions, au sein de l'OCDE, poursuivent des expériences en matière de réforme de l'administration publique dont le Québec pourrait avantageusement s'inspirer. Dans un monde où les administrations publiques s'efforcent constamment d'améliorer leur efficacité, la méconnaissance de ce qui marche bien ailleurs s'avère coûteuse. Il faut développer notre capacité de veille en administration publique.

Un gouvernement de l'ADQ donnera mandat aux délégations du Québec à l'étranger d'assister les ministères et les organismes en matière de veille internationale des modes de livraison/d'organisation des services.

7.2.5 Resserrer la gestion, récompenser l'initiative

Afin de réduire les dépenses publiques, il reste plusieurs tours de vis à donner sur le plan des pratiques de gestion, que ce soit en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières ou informationnelles. Les sommes épargnées ici serviront à financer les engagements électoraux de l'ADQ, ainsi qu'à récompenser les agents de changement dans les secteurs public et parapublic.

Un gouvernement de l'ADQ cherchera à établir des règles du jeu qui permettront de récompenser les gestionnaires et les employés qui trouvent et implantent des moyens plus efficaces de fournir les services publics.

7.2.6 Donner aux usagers des services les moyens de choisir

Les Québécois sont devenus plus exigeants à l'endroit des services publics.

Grâce aux progrès de l'éducation, ils sont devenus des consommateurs de plus en plus avertis. Ils veulent connaître la qualité et les particularités de ces services. Ils refusent de gober ce qu'on leur offre sans mot dire. Ils veulent choisir. Or, les services publics sont encore largement conçus selon un modèle monopolistique. Les différences sont occultées, sinon carrément niées.

Un gouvernement adéquat cherchera à redonner aux usagers de services publics le droit et les moyens de choisir.

Parmi les hôpitaux d'une ville, laquelle possède l'urgence la moins achalandée à un moment précis? Quelle clinique est ouverte au moment où un malade en a besoin? Quelle école offre les meilleurs services aux élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage? Pour choisir en connaissance de cause, les citoyens doivent pouvoir comprendre les différences dans l'offre, la disponibilité et la qualité des services publics.

Un gouvernement adéquat encouragera la production d'information et la création d'indices propres à éclairer le choix des citoyens.

Chaque établissement, peu importe son statut privé ou public, pourrait être évalué par rapport à ses pairs sur la base des critères les plus pertinents. L'évaluation comparative peut notamment s'appliquer aux différents types d'établissements dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la famille. Elle va de pair avec l'octroi aux établissements de la marge de manœuvre grâce à laquelle ils pourront adapter leur offre de service.

7.2.7 Donner le pouvoir de choisir aux usagers

La plupart des services publics sont financés directement par le gouvernement. Le citoyen a un statut d'utilisateur, mais il n'a pas le pouvoir qui appartient

habituellement au consommateur : celui de récompenser, à l'aide de son pouvoir d'achat, le fournisseur le plus apte à répondre à ses besoins.

Les chèques-services (selon la terminologie de l'OCDE) permettent de maintenir l'accessibilité grâce au financement public et à la redistribution de la richesse qu'il produit, tout en permettant au citoyen-consommateur de choisir l'établissement ou le fournisseur de services qui lui convient le mieux.

À l'aide de différentes formules, dont les chèques-services, un gouvernement adéquat cherchera à accroître la liberté de choisir des citoyens. L'État doit se spécialiser dans ses missions fondamentales : redistribution de la richesse, financement de l'accessibilité, mutualisation des risques.

Toutes sortes de gains d'efficacité sont à prévoir. Les différents fournisseurs potentiels d'un service public s'évertueraient à bien servir les citoyens grâce à des mécanismes concurrentiels ouverts, transparents et incitatifs à la performance. Leur financement, voire leur survie, sera fonction de leur performance.

7.2.8 Accorder plus d'autonomie aux établissements

L'ADQ veut donner aux établissements la liberté et les moyens d'innover, de valoriser le talent des employés, des professionnels et des cadres dans tous les services publics, ainsi que des raisons de se surpasser.

Pour adapter leur offre aux besoins locaux de la population et pour réussir à exceller dans leur mission, les établissements publics ont besoin de plus flexibilité en matière d'organisation du travail. Or, l'organisation du travail est régie par les clauses normatives des conventions collectives, lesquelles sont négociées en très grande partie aux tables centrales.

Pour libérer le talent local et pour donner aux établissements l'autonomie grâce à laquelle ils pourront améliorer les services, un gouvernement adéquat décentralisera graduellement vers le palier local la négociation des clauses normatives des conventions collectives.

Ce mouvement commencera naturellement avec les plus grands établissements, qui disposent d'un service de ressources humaines déjà habilité à négocier. On continuera graduellement avec des types d'établissements de plus en plus petits, tout en permettant aux gestionnaires locaux d'acquérir des habiletés en négociation.

Ainsi les définitions de tâches pourront être ajustées à l'échelle locale, afin de permettre l'innovation dans l'organisation du travail et l'adaptation de l'offre. Les établissements locaux devraient donc également être habilités à ajuster la rémunération d'un poste en fonction des changements apportés à sa définition de tâches.

7.2.9 Réaffecter les ressources vers les services directs à la population

Tandis qu'il manque d'argent pour embaucher des infirmières, des orthophonistes, et plusieurs autres types de personnel qui fournissent des services directs aux citoyens, on trouve des surplus de personnel dans d'autres types de postes. La fonction publique et l'administration des réseaux de la santé et de l'éducation emploient quantité de personnes pour effectuer des tâches administratives qui sont sans doute utiles, mais qui ne sont pas pour autant essentielles. En raison de la définition de ces tâches, des contraintes relatives à la réaffectation géographique du personnel et de la portée de la clause de sécurité d'emploi, le gouvernement ne peut pas réallouer ses ressources en réduisant l'effectif ici pour l'augmenter là. La sécurité d'em-

ploi prime sur la responsabilité du gouvernement d'allouer ses ressources en fonction des besoins.

De façon générale, l'ADQ veut réduire le personnel dans les immeubles de bureaux et accroître le personnel qui procure des services à la clientèle. Il veut faire prévaloir l'intérêt des usagers des services publics et des contribuables sur celui des systèmes. Pour ce faire, le gouvernement doit avoir la capacité de réaffecter ses ressources selon les besoins. Or, on ne peut transformer un agent de bureau en préposé aux malades, ou une agente de recherche en infirmière, en criant ciseaux.

Environ 42 % de l'effectif de la fonction publique arrivera à l'âge de la retraite au cours des 10 prochaines années. Or, il n'est pas possible de réaffecter les ressources selon les besoins simplement en laissant jouer l'attrition, puisque celle-ci affecte à peu près également tous les corps d'emploi, tandis que les besoins se font surtout sentir dans certains corps d'emploi et que les surplus de personnel se trouvent dans d'autres.

C'est pourquoi un gouvernement adéquat cherchera à remplacer le principe d'emploi garanti à vie dans le secteur public par un principe de permanence comparable à ce que l'on trouve dans la grande entreprise privée. À cette fin, il modifiera la Loi sur la fonction publique pour remplacer l'interdiction de licenciement pour cause de manque de travail par une obligation de verser une prime de séparation compatible avec les pratiques exemplaires dans le secteur privé, ainsi que par un service personnalisé de reclassement professionnel.

Dans un contexte de resserrement de l'offre et de pénuries naissantes sur le marché du travail en raison du vieillissement de la population, le moment n'a jamais été plus propice à une réduction de l'effectif. Les personnes libérées se

trouveront plus facilement un autre emploi qu'auparavant ou, à l'aide de leur prime de séparation, pourront envisager l'entrepreneuriat.

7.3 Gouvernement en ligne : redonner aux gens leur temps précieux

Parmi tous ses usages possibles, le temps consacré par les citoyens et les entreprises à transiger avec le gouvernement et les différents services publics ne fait sûrement pas partie des premiers choix. Il est déjà frustrant de devoir remplir année après année les mêmes formulaires avec les mêmes informations. Il l'est encore davantage quand il faut laisser son travail rémunéré pour se plier aux heures d'ouverture d'un organisme gouvernemental.

Notre temps est si précieux... Si nous voulons faire prévaloir l'intérêt des citoyens sur celui des systèmes, nous devons organiser les services publics de manière à ce qu'ils en demandent le moins possible.

Les progrès technologiques des dernières années, notamment en matière de sécurité informatique, rendent maintenant possible une nouvelle conception fondamentale des processus d'affaires au sein d'un grand nombre de ministères et d'organismes. Il est désormais possible d'assurer la confidentialité des données, de vérifier l'authenticité d'un message électronique et de prévenir la répudiation du message par l'émetteur.

Un gouvernement adéquat fera les investissements nécessaires pour que, au terme d'un premier mandat, les citoyens et les entreprises puissent effectuer toutes les transactions les plus courantes avec le gouvernement, ses ministères, ses organismes et ses établissements par le truchement de canaux électroniques.

Les différences de coûts entre l'utilisation d'un support papier et celle du support électronique sont spectaculaires. Une transaction bancaire au comptoir coûte 1,50 \$. Au guichet, elle est évaluée entre 0,15 \$ et 0,25 \$: une réduction qui peut aller jusqu'à 90 %, soit environ le même rapport qui existe entre produire et traiter une facture sur papier ou sur support électronique.

Répondre à une demande d'un client via un centre d'appels coûte entre 15 \$ et 25 \$. Par l'Internet, en libre-service, le même service coûte entre trois et cinq dollars.

Par ailleurs, plusieurs ministères et organismes, notamment le ministère du Revenu, imposent des délais de rigueur aux contribuables et aux citoyens pour se conformer à une foule d'obligations civiles.

Un gouvernement adéquat établira, pour chaque délai de rigueur imposé aux citoyens et aux entreprises, une obligation réciproque qui amènera l'entité à répondre aux demandes des clients dans un délai raisonnable, à défaut de quoi une pénalité pourrait s'appliquer.

7.4 Cadre financier : se donner les moyens de nos ambitions

Compte tenu de l'incertitude entourant la situation financière actuelle du gouvernement, l'ADQ a élaboré un cadre financier en deux parties. La première est une projection des équilibres financiers du gouvernement jusqu'en 2008-2009, année qui correspond à la cinquième année d'un mandat commençant en 2003. La seconde partie précise les choix politiques d'un gouvernement adéquat.

7.4.1 La projection des équilibres financiers : prudence!

Voici les hypothèses ayant fondé la projection :

- Le point de départ du cadre financier est l'exercice 2002-2003. Les données pour cet exercice proviennent de la dernière synthèse des opérations financières publiée par le ministère québécois des Finances le 30 septembre 2002. Cette synthèse tient compte d'une récupération de la péréquation versée en trop en 2002-2003.
- Les taux annuels de croissance du PIB nominal sont ceux prévus par le Conference Board dans l'étude « Projection des équilibres financiers

des gouvernements du Canada et du Québec » que cet organisme a effectuée en 2002 pour le compte de la Commission sur le déséquilibre fiscal. L'étude a été approuvée à l'unanimité des partis représentés à l'Assemblée nationale. Pour les cinq années d'un mandat commençant en 2003-2004, les chiffres du Conference Board donnent un taux de croissance annuel composé (TCAC) du PIB nominal de 4,0 %. Il s'agit d'une hypothèse conservatrice puisque les mesures proposées dans ce programme pour réduire les dépenses publiques et le fardeau fiscal, pour accroître l'offre de travail et pour faire du Québec une terre plus propice à l'investissement permettront d'accélérer graduellement la croissance économique. Le taux d'inflation est de 2,0 %.

- Les taux de croissance appliqués aux revenus autonomes proviennent de l'étude du Conference Board. Les taux de croissance sur les revenus des sociétés d'État ont été appliqués à la plus récente prévision de ces revenus pour 2002-2003. Dans l'ensemble, les revenus autonomes croissent à 3,9 % sur les cinq années du mandat. À noter que la croissance des revenus autonomes est donc inférieure à celle du PIB nominal, ce qui constitue une hypothèse conservatrice.
- Les paiements de transfert en provenance du gouvernement fédéral croissent au taux de 3,6 % qui correspond au taux de croissance des revenus autonomes de l'ensemble des provinces tel que prévu par le Conference Board dans son étude de juillet 2002. Ce taux a été choisi afin de refléter l'évolution de la base de calcul des paiements de péréquation qui constituent le montant le plus important que le Québec reçoit du gouvernement fédéral. Nous avons aussi tenu compte des sommes additionnelles découlant de la conférence des premiers ministres sur la santé ainsi que du budget fédéral de février 2003.

- La projection postule une croissance annuelle composée des dépenses de programmes de 3,6 % sur les cinq années du mandat. Le taux varie selon les principales missions de l'État :
 - Santé : 4,6 %. En vertu de ce taux, les dépenses en Santé passent de 17,6 milliards \$ en 2002-2003 à 23,8 milliards \$ en 2008-2009, soit une augmentation de 6,2 milliards \$ en 6 ans. Il s'agit là d'un taux d'augmentation maximum qu'un gouvernement adéquate essaiera de réduire à travers les différentes mesures proposées dans ce document.
 - Éducation : 2,3 %.
 - Emploi et solidarité sociale : 2,3 %. Ce taux permet de maintenir le pouvoir d'achat des prestataires de l'assistance-emploi. Leur condition étant déjà précaire, geler ce poste reviendrait à appauvrir les pauvres encore davantage.
 - Famille et enfance : 3,8 %. Ce taux permet d'honorer la promesse de l'actuel gouvernement à l'effet d'augmenter le nombre de places dans les Centres de la petite enfance. Geler ce poste reviendrait à abandonner ce développement.
 - Autres : 3,5 %. Ce poste comprend notamment des ministères comme la Justice, la Sécurité publique et les Transports.
 - L'hypothèse du Conference Board selon laquelle la croissance des dépenses des organismes consolidés devrait être égale à la croissance de leurs revenus a été appliquée à notre horizon de projection.
 - Le taux d'intérêt implicite sur la dette est de 7 % sur l'ensemble de la période, ce qui est supérieur au taux actuellement en vigueur. Il s'agit d'une hypothèse d'autant plus prudente que nos efforts d'assainissement des finances publiques devraient permettre de diminuer un peu le coût de financement de la dette.
 - La synthèse des opérations financières au 30 septembre 2002 montre que le gouvernement doit emprunter 1 172 millions \$ en 2002-2003 pour les besoins financiers budgétaires et non budgétaires. Ce montant était 637 millions \$ en 2001-2002 et il fluctue d'année en année car il est le solde net de toutes les opérations financières dont le gouvernement est responsable. Pour les fins de la prévision des équilibres financiers, nous avons supposé des besoins financiers nets minimums de 500 millions \$ par année. Ce montant s'ajoute à la dette totale du gouvernement et se traduit par une hausse annuelle du service de dette de 35 millions \$.
 - Il est difficile à la veille des prochaines élections de connaître la situation financière exacte du gouvernement. Nous savons que le réseau des établissements de santé et de services sociaux connaît de nouveau un déficit budgétaire important non reconnu et que le gouvernement a pris à l'égard de l'année budgétaire en cours et de la prochaine année 2003-2004 des engagements qui n'ont pas encore été évalués. Nous postulons donc l'existence d'obligations financières dont il faudra tenir compte et nous avons provisionné à cet effet une réserve pour dépenses imprévues de 600 millions \$ en 2003-2004. Si cette réserve n'était pas utilisée, elle s'ajouterait à la marge de manœuvre du futur gouvernement.
- La combinaison de toutes ces hypothèses donne un solde budgétaire ajusté sur l'horizon de la prévision. On constate que les finances publiques québécoises sont toujours fragiles. Si on veut être responsable et prudent, il faut bien reconnaître qu'il n'y a malheureusement pas assez de marge

pour promettre des augmentations de dépenses ou des réductions d'impôt spectaculaires. Il faudra faire preuve de modération. Le Québec devra poursuivre l'assainissement des finances publiques afin de se donner, dans quelques années, les moyens de ses ambitions.

7.4.2 Des choix responsables

Un gouvernement adéquate travaillera à dégager une marge de manœuvre d'au moins cinq milliards de dollars d'ici la fin du mandat en 2008-2009. Pour ce faire, il réduira l'ensemble des dépenses de programmes et des dépenses fiscales à l'aide des mesures préconisées dans ce document : abandon d'activités non essentielles, abolitions et fusions d'organismes, transfert d'activités vers des agences autonomes, partenariats public-privé, impartition et sous-traitance concurrentielle de certaines fonctions, gains de productivité résultant de la décentralisation de conventions collectives, numérisation de certains services aux entreprises et aux citoyens, réduction des subventions aux entreprises, substitution de médicaments coût-efficaces à l'assurance médicaments, révisions des dépenses fiscales en faisant prévaloir l'intérêt général des contribuables. La croissance naturelle des revenus autonomes contribuera également à la marge de manœuvre. Les stratégies préconisées pour réduire les dépenses de programmes s'appliqueront à l'ensemble des missions du gouvernement.

Le cadre financier exprime trois grands choix politiques que l'ADQ propose à la population :

1- L'ADQ accorde autant d'importance à notre bien-être dans le futur qu'à notre bien-être immédiat. Un gouvernement adéquate affectera la moitié de sa marge de manœuvre à des priorités procurant à la popula-

tion un bien-être immédiat, et l'autre moitié à des priorités qui bénéficieront à la population dans le futur. Les priorités procurant un bien-être immédiat comprennent les dépenses additionnelles prioritaires ainsi que la réduction du fardeau fiscal des particuliers et des sociétés.

2 - En plus de maintenir les crédits affectés au développement des places en CPE, un gouvernement adéquate consacrera aux familles la très grande partie du développement budgétaire prévu. En santé, la réduction des coûts découlant de la participation du privé à l'offre de services, de même que la réduction des coûts découlant de l'ouverture du secteur de la santé au financement privé permettront de financer, en rythme de croisière, la formation et l'embauche d'infirmières et de préposés additionnels. Nous avons donc prévu des coûts de transition non récurrents de 200 millions afin d'implanter les réformes prévues.

3 - Le cadre financier propose un plan pour commencer à rembourser la dette accumulée par les gouvernements précédents depuis 30 ans. Le plan permet de réduire la dette totale par plus de 10 milliards \$ en l'espace de cinq ans. Ce sont les premières années qui sont toujours les plus difficiles puisque les résultats prennent quelques années à se manifester. Si le Québec réussit à maintenir ce cap, il se sera donné une marge de manœuvre appréciable pour faire face au défi du vieillissement de la population. **En 2008-2009, le plan génère des économies sur le service de la dette de plus de 700 millions \$ par année.**

Toutes les générations ont intérêt à ce que les baby-boomers commencent dès maintenant à accumuler les

Malgré le déficit zéro, la dette totale du gouvernement du Québec a continué d'augmenter, passant de 100 milliards \$ au 31 mars 1999 à 105 milliards \$ au 31 mars 2002.

sommes nécessaires à leurs soins de santé. Si les jeunes s'attendent à devoir payer beaucoup plus de taxes plus tard, ils risquent de réduire leur consommation aujourd'hui, voire de s'exiler en nombre significatif vers des cieux fiscalement plus cléments. Pour réduire cette incertitude, il faut dès maintenant se donner un plan crédible.

Nous avons la chance de renouer avec une conjoncture économique favorable. C'est le temps d'engranger, pas de faire la cigale. **Nous devons absolument saisir l'occasion des quelques années qui nous restent avant la tempête pour nous préparer à la transition démographique.** Si on fait les bons choix maintenant, cette transition sera moins douloureuse pour tous, jeunes comme vieux, contribuables comme malades. Si on continue comme avant, il va y avoir une rupture. L'approche responsable consiste à faire les bons choix pour le long terme. L'ADQ a l'intime conviction que le Québec, comme société, est capable d'une telle clairvoyance.

Le cadre financier suivant a été préparé avec la collaboration de :

Denis Bédard

- Professeur associé, Observatoire d'administration publique, École nationale d'administration publique
- Président de deux comités sur la budgétisation de certains types d'établissements du réseau de la santé (2001-2002)
- Président de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales (1998-1999)
- Secrétaire adjoint et Secrétaire du Conseil du Trésor, Gouvernement du Québec (1984-1992)

Léon Courville

- Vice-président planification et économiste en chef, et président et chef des opérations, Banque Nationale du Canada (1984-1999)
- Professeur titulaire et directeur, Institut d'économie appliquée, Écoles des Hautes études commerciales (1967-1984)

Yvon Cyrenne

- Associé, Raymond Chabot Grant Thornton
- Membre de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales (1998-1999)
- Membre de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics (1996)

Cadre financier, partie 1 : projection des équilibres financiers

	2003-04 M \$	2004-05 M \$	2005-06 M \$	2006-07 M \$	2007-08 M \$	2008-09 M \$
Revenus budgétaires	55 787	57 277	59 527	61 700	64 073	66 359
Revenus autonomes	45 130	47 065	48 948	50 740	52 718	54 596
Transferts du gouvernement du Canada	10 657	10 212	10 580	10 960	11 355	11 764
Dépenses budgétaires	54 544	56 063	57 921	59 938	61 952	63 867
Dépenses d'opération	47 218	48 702	50 524	52 507	54 486	56 366
Dépenses de programmes	45 668	47 090	48 848	50 764	52 673	54 480
Santé	18 992	19 676	20 585	21 756	22 773	23 817
Éducation	11 220	11 456	11 708	11 977	12 276	12 571
Emploi et Solidarité sociale	4 170	4 270	4 368	4 468	4 571	4 672
Famille, Enfance et Condition féminine	2 005	2 137	2 274	2 322	2 370	2 418
Autres dépenses de programmes	9 282	9 551	9 914	10 241	10 682	11 002
Dépenses des organismes consolidés	1 550	1 612	1 676	1 743	1 813	1 885
Service de la dette	7 326	7 361	7 396	7 431	7 466	7 501
Solde budgétaire	1 243	1 214	1 607	1 762	2 121	2 493
Moins : provision pour dépenses imprévues	600	300	0	0	0	0
Solde budgétaire ajusté	643	914	1 607	1 762	2 121	2 493

Cadre financier, partie 2 : les choix

	2003-04 M \$	2004-05 M \$	2005-06 M \$	2006-07 M \$	2007-08 M \$	2008-09 M \$
Provenance de la marge de manœuvre						
Solde budgétaire ajusté reporté	643	914	1 607	1 762	2 121	2 493
Réduction des dépenses de programmes suivant les mesures proposées dans le programme : abandon d'activités non essentielles, abolitions et fusions d'organismes, transfert d'activités vers des agences autonomes, partenariats public-privé, impartition et sous-traitance concurrentielle de certaines fonctions, gains de productivité résultant de la décentralisation de conventions collectives, numérisation de certains services aux entreprises et aux citoyens, réduction des subventions aux entreprises, substitution de médicaments coût-efficaces à l'assurance médicaments.	440	940	1 380	1 890	2 040	2 220
Simplification et réduction des dépenses fiscales des particuliers	0	800	800	800	800	800
Simplification et réduction des crédits fiscaux aux entreprises	0	200	400	400	400	400
Marge de manœuvre	1 081	2 852	4 186	4 848	5 361	5 909
Utilisation de la marge de manœuvre						
MESURES POUR LE BIEN-ÊTRE PRÉSENT (environ la moitié de la marge)	0	1 510	2 270	2 480	3 090	3 090
Baisses d'impôts	0	1 200	1 700	2 000	2 600	2 600
Particuliers	0	1 000	1 300	1 600	2 200	2 200
Augmentation des seuils et réduction des taux marginaux	0	200	500	800	1 400	1 400
Réduction additionnelle des taux autofinancés par la réduction des dépenses fiscales	0	800	800	800	800	800
Sociétés	0	200	400	400	400	400
Dépenses additionnelles (en plus de la croissance déjà prévue à la partie 1)	0	310	570	480	490	490
Familles	0	100	350	450	450	450
Bons de garde	0	100	200	300	300	300
Bonification du congé parental	0	0	150	150	150	150
Santé	0	200	200	-	-	-
Coûts de transition non récurrents générés par l'implantation de la réforme	0	200	200	-	-	-
Culture						
Augmentation du soutien direct aux artistes	0	10	20	30	40	40
SOLDE DE LA MARGE DE MANŒUVRE APRÈS SOUSTRACTION DU TOTAL DES MESURES POUR LE BIEN-ÊTRE PRÉSENT	1 081	1 342	1 916	2 368	2 271	2 819
Plus : réduction des frais d'intérêt	0	76	175	321	509	704
SOMME DISPONIBLE POUR NOTRE BIEN-ÊTRE FUTUR (l'autre moitié de la marge)	1 081	1 417	2 091	2 689	2 781	3 523
Plan de remboursement de la dette						
Dette totale du gouvernement au 31 mars	105 763	104 845	103 255	101 066	98 785	95 762
Population totale	7 463 931	7 539 864	7 563 267	7 588 497	7 601 154	7 608 491
Dette totale per capita	14 170 \$	13 905 \$	13 652 \$	13 318 \$	12 996 \$	12 586 \$
PIB aux prix du marché (prévision CBoC)	249 962	260 941	271 598	281 753	293 334	304 236
Dette totale en % du PIB aux prix du marché	42,3 %	40,2 %	38,0 %	35,9 %	33,7 %	31,5 %

/ Institutions publiques
/ Justice
/ Sécurité publique
/ Réforme des
institutions
/ Démocratie

**Être
entendu.**



8.1 Institutions politiques :
pour une cure
de transparence

8.2 Administration de
la justice : rétablir
la confiance

8.3 Échapper au cul-de-sac,
reprendre l'initiative

**Avec le temps,
le doute
s'est installé.**

8. Institutions publiques / justice / sécurité publique et démocratie : être entendu

8.1 Institutions politiques : pour une cure de transparence

Au fil des ans, le lien de confiance entre la population et les élus de l'Assemblée nationale n'a cessé de se dégrader. Cette situation est grave dans la mesure où nous croyons que la santé d'une société est intimement liée à celle de sa démocratie. Des réformes sont essentielles pour revaloriser le rôle des élus et redonner davantage de pouvoirs aux citoyens. Dans le prochain mandat, un gouvernement issu de l'Action démocratique du Québec effectuera plusieurs réformes institutionnelles, dont certaines seront incluses dans une Charte du Québec, un outil qui contribuera au renforcement politique de notre société.

8.1.1 Renforcer le rôle du vérificateur général

Le vérificateur général du Québec a un rôle de chien de garde auprès des élus et de la population relativement à la gestion que font les ministères et les organismes des impôts des contribuables. Or, dans bien des cas, les rapports s'accumulent sans véritable suivi. Pour que la reddition de comptes fonctionne, il faut qu'elle se fasse auprès d'une autorité indépendante, et que le processus soit public. Ce sont deux conditions nécessaires à une reddition de comptes efficace.

Un gouvernement de l'ADQ confiera au vérificateur général certaines fonctions de suivi de la reddition des comptes actuellement assumées par le Conseil exécutif et le Conseil du Trésor.

8.1.2 Lever le voile sur les nominations

À l'heure actuelle, le premier ministre peut effectuer des nominations sur des bases essentiellement partisans en les rendant publiques en cachette le vendredi après-midi. Il faut rendre le processus plus transparent et rendre l'administration publique davantage imputable envers les élus.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec accordera aux élus la possibilité d'interroger, en commission parlementaire, les personnes pressenties par le gouvernement aux postes de sous-ministre en titre et de présidents du conseil des sociétés d'État, avant leur nomination par le gouvernement.

8.1.3 Réformer le mode de scrutin

Le mode de scrutin actuel ne permet pas aux électeurs de voir leurs choix électoraux représentés adéquatement dans les murs du Salon bleu de l'Assemblée nationale. En plus de rendre plus complexe l'émergence de nouvelles forces politiques, cette distorsion quant à l'attribution des sièges et l'expression populaire accentue l'écart entre nos institutions et les priorités des citoyens. Nous voulons un Parlement qui est véritablement à l'image du Québec.

Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec entend modifier le mode de scrutin actuel afin d'y intégrer une composante

proportionnelle, ce qui permettra une véritable représentativité de l'électorat.

8.1.4 Fixer à l'avance la date des élections

Dans notre tradition politique, le premier ministre peut à son gré fixer la date des élections à l'intérieur d'un cadre général de cinq ans. Voilà un reliquat d'une prérogative royale qui ne répond plus à des impératifs modernes. Ainsi, il serait impensable d'accorder aujourd'hui aux maires un tel pouvoir arbitraire.

Un gouvernement issu de l'ADQ amendera la loi électorale de façon à y inscrire le principe d'élections à date fixe correspondant au terme du mandat, le tout dans le respect du cadre constitutionnel. Ainsi, la date des élections sera fixée et connue longtemps à l'avance.

Par ailleurs, l'ADQ considère qu'après deux mandats un premier ministre a eu le temps d'implanter les réformes qui ont motivé son engagement politique.

**Un gouvernement adéquate limite-
ra à deux mandats l'exercice d'un
premier ministre.**

8.1.5 Assouplir la discipline de parti

L'Assemblée nationale doit moins vibrer au rythme des partis et davantage à celui des citoyens. Le député doit être davantage le représentant de ses électeurs auprès du gouvernement et moins le représentant de l'État auprès de ceux-ci. Dans le système actuel, bien des députés ministériels d'arrière banc sont incapables de défendre adéquatement leurs commettants, étant muselés par la rigidité de la ligne du parti.

**Un gouvernement de l'Action
démocratique du Québec instituera
davantage de votes libres à**

**l'Assemblée nationale, à l'exclusion
des questions budgétaires et des
engagements pris pendant la cam-
pagne électorale.**

8.2 Administration de la justice : rétablir la confiance

Nous aurions beau avoir les meilleures lois, il n'y a pas de justice si nous sommes incapables de les appliquer. Il est crucial de maintenir la confiance de la population en la capacité de l'État de faire respecter les lois. Or, plusieurs événements sont venus la briser depuis quelques années.

8.2.1 Mieux protéger le public

Comme l'a constaté le vérificateur général, le système correctionnel s'est souvent révélé incapable d'assurer une gestion adéquate des sentences, faute de moyens nouveaux dans un contexte de restrictions budgétaires. Des gens qui devraient normalement se retrouver en détention, selon l'ordonnance du tribunal, se retrouvent en liberté, faute de places en établissement. Bien plus qu'un problème de gestion des finances publiques, il s'agit ici d'un problème de sécurité publique. Il y a aussi la vétusté de plusieurs centres de détention. Il faut mieux protéger le public et rétablir la confiance dans notre système judiciaire.

**Un gouvernement de l'Action
démocratique du Québec visera à
resserrer la gestion des libérations.
De plus, il amorcera un partenariat
public-privé en matière de services
correctionnels à sécurité minimum,
afin de renouveler les immobilisa-
tions et de permettre les investisse-
ments que nécessite le respect des
ordonnances des tribunaux.**

8.2.2 Secourir les victimes

La confiance dans l'appareil judiciaire est également rompue lorsque les citoyens ont le sentiment que le système défavorise les victimes. Depuis des années, le Fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels est sous-financé. Au Québec, il est beaucoup plus avantageux d'être victime d'un accident de travail ou d'un accident de la route que d'un acte criminel. Et ce n'est pas une nouvelle taxe sur les contraventions, telle celle adoptée dernièrement, qui modifiera la situation.

Un gouvernement de l'ADQ réaffectera l'ensemble du produit monétaire de la lutte contre le crime organisé au Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels.

Par ailleurs, les citoyens qui accomplissent leur devoir civique en tant que jurés subissent parfois de lourds manques à gagner.

Un gouvernement de l'ADQ révisera le traitement des jurés, afin de mieux compenser le manque à gagner engendré par leur devoir civique.

8.3 Échapper au cul-de-sac, reprendre l'initiative

Depuis plus de 30 ans, les Québécoises et les Québécois n'ont connu qu'une succession d'échecs en matière constitutionnelle. Malgré la quantité phénoménale de temps et d'énergie dépensée à changer le statut politique du Québec, les gouvernements péquistes et libéraux n'ont réussi qu'à diviser les Québécois sur la question, à nous plonger dans un cul-de-sac et à affaiblir la position du Québec au sein du Canada et dans le monde. Dans les faits, la force politique des Québécoises et des Québécois n'a jamais été aussi réduite. Il faut prendre acte de la situation de façon lucide et responsable.

Mais en même temps, il ne s'agit ni de fermer les yeux sur les penchants centralisateurs de certains politiciens et mandarins fédéraux, ni de sombrer dans un bon-ententisme naïf. Le Québec devra constamment faire contrepoids aux courants centralisateurs à l'œuvre au Canada et travailler à préserver, voire à élargir, sa liberté politique et son espace d'autonomie.

8.3.1 Prendre acte de la volonté populaire, travailler à la prospérité

Déchirée par trois débats référendaires en 15 ans, notre société a besoin de reprendre son souffle. Elle a besoin de temps pour respirer, pour se donner les moyens de ses ambitions. Une vaste majorité de Québécoises et de Québécois souhaite que l'on s'attarde à d'autres défis. Tenir un autre référendum à brève échéance, comme le propose le Parti québécois, serait irrespectueux envers le résultat obtenu, rappelons-le, il y a très peu de temps. Compte tenu de tous les autres défis que nous avons à relever, il s'agit d'une proposition irresponsable.

Un moratoire s'impose toujours sur la tenue d'un référendum sur la souveraineté.

Peu de sociétés ont réussi à progresser en insistant constamment sur une question qui divise leur population.

Il faut mettre de côté les vieilles étiquettes, réunir les forces du changement, et mobiliser les Québécoises et les Québécois pour relever d'autres défis qui les unissent.

Nul ne peut renoncer, au nom des générations futures, au droit pour le Québec de recourir à la souveraineté. Mais à court et à moyen termes, le renforcement politique du Québec passe par une autre voie : celle d'unir les Québécoises et les Québécois dans la poursuite de la prospérité.

8.3.2 Reprendre l'initiative

À court terme, le peuple du Québec s'attend à une promotion énergique de ses intérêts. Les Québécoises et les Québécois souhaitent que leur État s'affirme intelligemment et qu'il étende son rayonnement. Cela implique d'abord une défense efficace des intérêts des Québécois face au gouvernement fédéral, lequel s'est trop souvent comporté de façon impériale.

L'ADQ souhaite également établir un dialogue ferme, ouvert et respectueux avec nos partenaires de la fédération canadienne. Le gouvernement du Québec a intérêt à cultiver ses liens économiques et politiques avec ses partenaires. Afin d'être en mesure de saisir toutes les occasions de renforcement politique, il doit établir un dialogue permanent avec des alliés potentiels, que ce soit sur la scène fédérale ou dans les provinces.

Cela implique une stratégie intergouvernementale, non plus seulement défensive, mais bien proactive. Le gouvernement du Québec doit partager ses analyses et joindre sa voix à celle de tous ceux au Canada qui remettent en question le statu quo. Il sera possible de travailler à des enjeux précis de concert avec certains partenaires, afin de réaliser des objectifs communs et de faire enfin gagner le Québec.

Concrètement, un gouvernement issu de l'ADQ agira dans cinq axes :

- **Le gouvernement du Québec doit avoir les moyens financiers de répondre aux besoins de sa population dans ses sphères de compétence, particulièrement dans un contexte de vieillissement de la population. L'atteinte d'un nouvel équilibre fiscal fondé sur le rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal sera l'objectif premier de notre politique intergouvernementale.**

- **Le gouvernement du Québec participera activement à toutes les rencontres et conférences intergouvernementales sectorielles pour y faire valoir énergiquement le point de vue québécois. Il prendra des initiatives sur le plan intergouvernemental et se comportera comme un joueur politique de premier plan sur la scène canadienne.**
- **Le gouvernement du Québec établira un dialogue politique continu avec les autres membres de la fédération, afin de découvrir des alliés potentiels pour des enjeux précis. Il fera clairement valoir à ses partenaires canadiens que le Québec désire non seulement faire avancer son point de vue, mais qu'il est aussi prêt à écouter, à comprendre et à aborder leurs préoccupations.**
- **Le gouvernement du Québec cherchera à établir des mécanismes plus paritaires de co-décision et de coordination entre le gouvernement central et ceux des provinces dans les champs de compétence partagés.**
- **Le gouvernement du Québec entretiendra des liens soutenus avec des acteurs dans la société civile au Canada, y compris les communautés francophone et acadienne, afin d'être en mesure de bien comprendre la réalité vécue par nos partenaires et de leur faire valoir notre vision de la fédération.**

8.3.3 Saisir les occasions qui pourraient se présenter

Après 30 années d'échecs, chacun peut comprendre que la question constitutionnelle n'est pas une grande préoccupation pour bon nombre de Québécois. Néanmoins, l'impasse persiste. Le système politique canadien

restera instable tant que le gouvernement fédéral s'opposera à toute forme de décentralisation. Le Québec n'est pas et ne sera jamais une province comme les autres, devant être traitée sous le parapluie des lois canadiennes de façon rigoureusement symétrique. Le désir d'une plus grande autonomie pour le Québec est bien vivant au sein de notre société. Néanmoins, dans le contexte présent, le gouvernement du Québec ne doit pas consacrer ses énergies à de grandes manœuvres constitutionnelles.

Un gouvernement adéquat ne lancera pas de grandes manœuvres constitutionnelles durant le prochain mandat, puisqu'il s'activera à jeter les bases d'un Québec libre de ses choix. Il saisira cependant toutes les occasions qui permettront de décentraliser la fédération.